



Contrat de Ville de Châteaudun 2015 - 2020



Sommaire

PARTIE A – CONVENTION CADRE.....	3
I. Présentation générale	6
A. Historique et contexte général du projet	6
B. Etat des lieux de la politique de la ville à Châteaudun	7
II. Organisation – Modalités de pilotage	15
III. Définition du cadre stratégique	16
A. Le diagnostic participatif	16
B. Les orientations stratégiques	27
IV. Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre	39
A. Les objectifs opérationnels.....	39
B. La convention d'application du contrat de ville.....	39
C. Les engagements des partenaires	39
D. Modification du Contrat de Ville	47
Annexes	50
PARTIE B –CONVENTIONS THEMATIQUES.....	85

La présente convention cadre du contrat de ville de Châteaudun est conclue entre :

- **L'État**, représenté par le Préfet d'Eure-et-Loir, Monsieur Nicolas QUILLET
- **Le Procureur de la République**, Monsieur Patrice OLLIVIER-MOREL
- **La Commune de Châteaudun**, représentée par son Maire, Monsieur Alain VENOT
- **La Communauté de communes du Dunois**, représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSEAU
- **Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire**, représenté par son Président, Monsieur François BONNEAU
- **Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir**, représenté par son Président, Monsieur Albéric de MONTGOLFIER ou son représentant
- **L'Académie d'Orléans-Tours**, représentée par le Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale, Monsieur Joël SURIG,
- **L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire**, représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe DAMIE
- **La Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir**, représentée par son Directeur, Monsieur Thierry GRETHEN
- **POLE EMPLOI**, représenté par sa Directrice Territoriale, Madame Margot Cantero
- **La Caisse des Dépôts et Consignation**, représentée par son Directeur Régional, Monsieur Pascal HOFFMANN
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir**, représentée par son Président Monsieur Joël ALEXANDRE ou son représentant
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir**, représentée par son Président Monsieur Michel CIBOIS ou son représentant
- **Le bailleur social**, représenté par son Président, Monsieur Alain VENOT
- **Le TGI de Chartres**, représenté sa présidente, Madame Françoise BARBIER-CHASSAING,
- **Le PJJ Centre-Orléans**, représenté par son directeur territorial, Monsieur Dominique PERIGOIS,
- **La directrice fonctionnelle pénitentiaire d'insertion et de probation**, Madame Marie-Emmanuelle CROUSZILLES,

Il est convenu :

D'engager la réalisation d'un projet de territoire au bénéfice des habitants du quartier prioritaire de la ville de Châteaudun, dans le cadre d'un Contrat de Ville, dont les principes sont définis par la loi du 21 Février 2014.

PARTIE A – CONVENTION CADRE

Préambule :

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent, à compter de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration du contrat de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- ✓ Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- ✓ Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- ✓ Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- ✓ Un contrat s'inscrivant dans le processus de co-construction avec les habitants.

I. Présentation générale

A. *Historique et contexte général du projet*

Sous-préfecture du département de l'Eure-et-Loir, au Nord de la Région Centre-Val de Loire, Châteaudun est située à moins de 50 kilomètres de Chartres, la préfecture, et d'Orléans, capitale régionale.

Avec 13 216 habitants au recensement de 2011, la ville a un taux de variation de son effectif de population de -9,2% entre 1999 et 2011 (14 511 habitants en 1999).

Châteaudun est constitué de plusieurs quartiers, de poids et de caractéristiques démographiques, urbanistiques, architecturales et sociologiques très différenciés qui résultent de l'histoire et de l'urbanisation de la ville.

On distingue ainsi :

- le centre ville historique (23 % de la population dunoise) ;
- le quartier Saint Jean, à l'Ouest (13 % de la population);
- le quartier Beauvoir (36 % de la population)
- le quartier des Martineaux (26 % de la population)

L'origine et l'histoire des quartiers récents de Châteaudun sont la conjonction de deux phénomènes concomitants : le développement industriel et l'exode rural. La croissance démographique d'après-guerre a conduit à une urbanisation rapide vers l'Est de l'agglomération dont la ZUS Beauvoir et le quartier Camus / de Gaulle sont aujourd'hui le reflet.

Le territoire de la ZUS Beauvoir compte 5 325 habitants (environ 37% de la population dunoise) et se caractérise par un habitat collectif dense à dominante sociale (79% des logements sont collectifs). La population y est plus jeune, davantage touchée par le chômage et présente plus de fragilités sur le plan social que celle des autres quartiers de la ville. Un clivage, tant sur le plan géographique que dans le domaine sociodémographique, existe entre ce quartier et les autres quartiers de la ville.

Au centre de la ZUS, le quartier Camus /de Gaulle comptait 1 879 habitants au recensement de 1999. Les moins de 20 ans représentent 34% de la population du quartier (contre 23,8% pour le reste de la ville). Les ménages de cinq personnes ou plus y sont deux fois plus nombreux que sur le reste de la ville (14,48% contre 7,5%). Près du tiers de la population active du quartier se déclare chômeurs (32,81%) contre 8% sur les autres quartiers. Enfin, sur 855 logements compris dans le périmètre de l'opération 735 appartiennent au Logement Dunois (soit plus de 90%). Ce chiffre met en exergue la concentration de l'habitat collectif social au sein du quartier.

Plusieurs programmes de réhabilitation de l'habitat ont déjà été conduits sur ces quartiers :

- En 1984/1985, une opération DSQ (Développement Social des Quartiers) permet de réhabiliter 550 logements dans la zone Beauvoir ;
- En 1987, un contrat de plan Etat/Région permet de procéder à la réhabilitation des immeubles Schweitzer ;

- En 1990/1991, une convention de quartier « architecture et réhabilitation » permet la réhabilitation des tours Horizon ;
- En 1996, l'ensemble du périmètre de la zone Beauvoir est classé en ZUS/ZRU.

Cette opération est toujours en cours de réalisation et devrait être complétée avec la démolition de la barre Schweitzer à l'horizon 2016-2017.

B. *Etat des lieux de la politique de la ville à Châteaudun*

1) Le bilan du CUCS : 2007 – 2014

Le quartier de Beauvoir de Châteaudun est inscrit en Zone Urbaine Sensible de niveau 2. De 2007 à 2014, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été mis en œuvre sur le quartier Camus-de Gaulle de Châteaudun, en lien avec l'Opération de Rénovation Urbaine (ORU). (Cf carte en annexe)

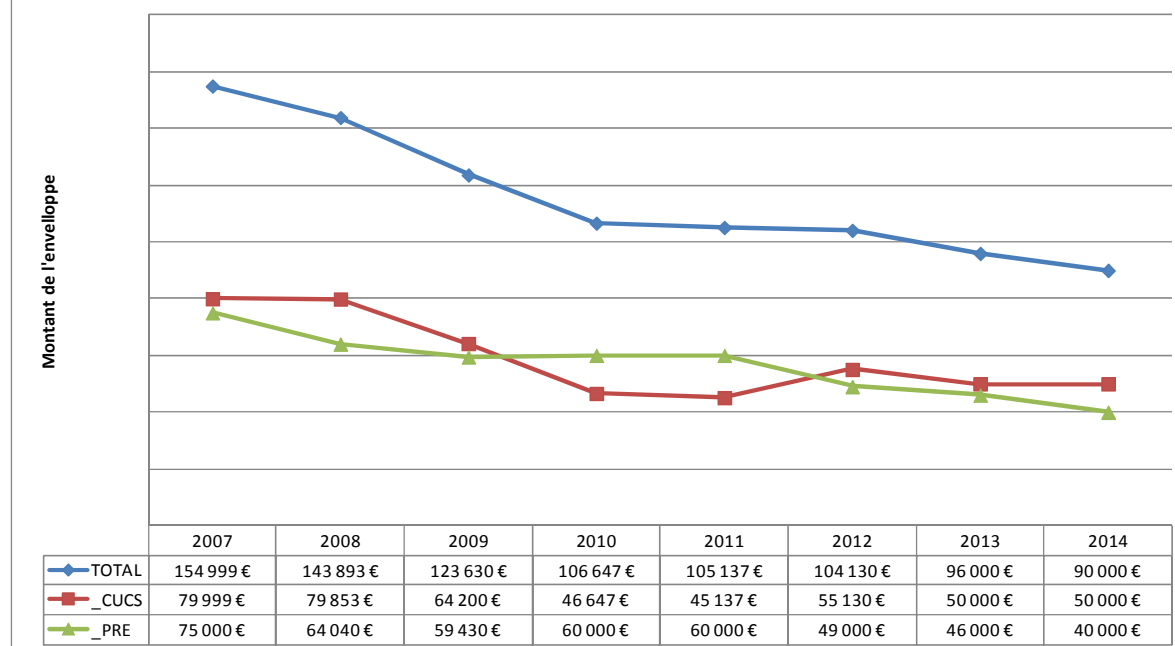
L'enveloppe budgétaire consacrée au CUCS de Châteaudun s'est vue diminuer de 37 % entre 2007 et 2014. Toutefois, la baisse de budget n'a pas été régulière. Ainsi, la première année, la diminution de budget a été quasiment inexistante (-0,2 %), les réductions se sont accentuées entre 2008 et 2009 avec une réduction de 20 %, puis entre 2009 et 2010 de -27 %. Enfin, entre 2011 et 2012 on constate une augmentation de l'enveloppe CUCS de 22 %. Cette augmentation est liée à une participation exceptionnelle pour le poste de coordination du CUCS.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) quant à lui, s'inscrit dans le CUCS mais dispose de sa propre enveloppe budgétaire portée par le CCAS. Le PRE prend en considération l'élève dans sa globalité et travaille sur les champs éducatifs, sportifs, culturels, scolaires ou sanitaires. Ainsi, ce sont près d'une quinzaine d'actions qui ont pu être menées dans le cadre du PRE ces huit dernières années : Aide aux devoirs (2007-2008), aide aux leçons (2008-2009), soutien personnalisé (2009-2010), accompagnement à la scolarité (2010-2011), samedi ados (2008), atelier d'alphabétisation (2007-2009), atelier lecture (2008-2009), coup de pouce lecture (2009-2015), coup de pouce mathématiques (2011-2013), semaine inter-collège (2008-2012), coup de pouce CE2 (2011-2014), coup de pouce langage (2012-2015), Lieu d'Accueil Enfant Parent (2007-2014), Point Ecoute Parent (2007-2015), Gestion Administration organisation (2008-2015), aide individualisée (2011-2014).

L'enveloppe PRE a été diminuée de 47 % entre 2007 et 2014, la diminution la plus significative a eu lieu entre 2011 et 2012 avec -18 % alors qu'elle s'est maintenue entre 2009 et 2011.

Au total, les crédits spécifiques de la politique de la ville sur Châteaudun sont passés de 154 999 € en 2007 à 90 000 € en 2014 soit 42 % de diminution de l'enveloppe.

Evolution des crédits de la politique de la ville



Entre 2007 et 2013, des actions ont été menées dans le cadre des six axes d'intervention inscrits au CUCS :

Amélioration de l'habitat et du cadre de vie : Jardin de l'Europe

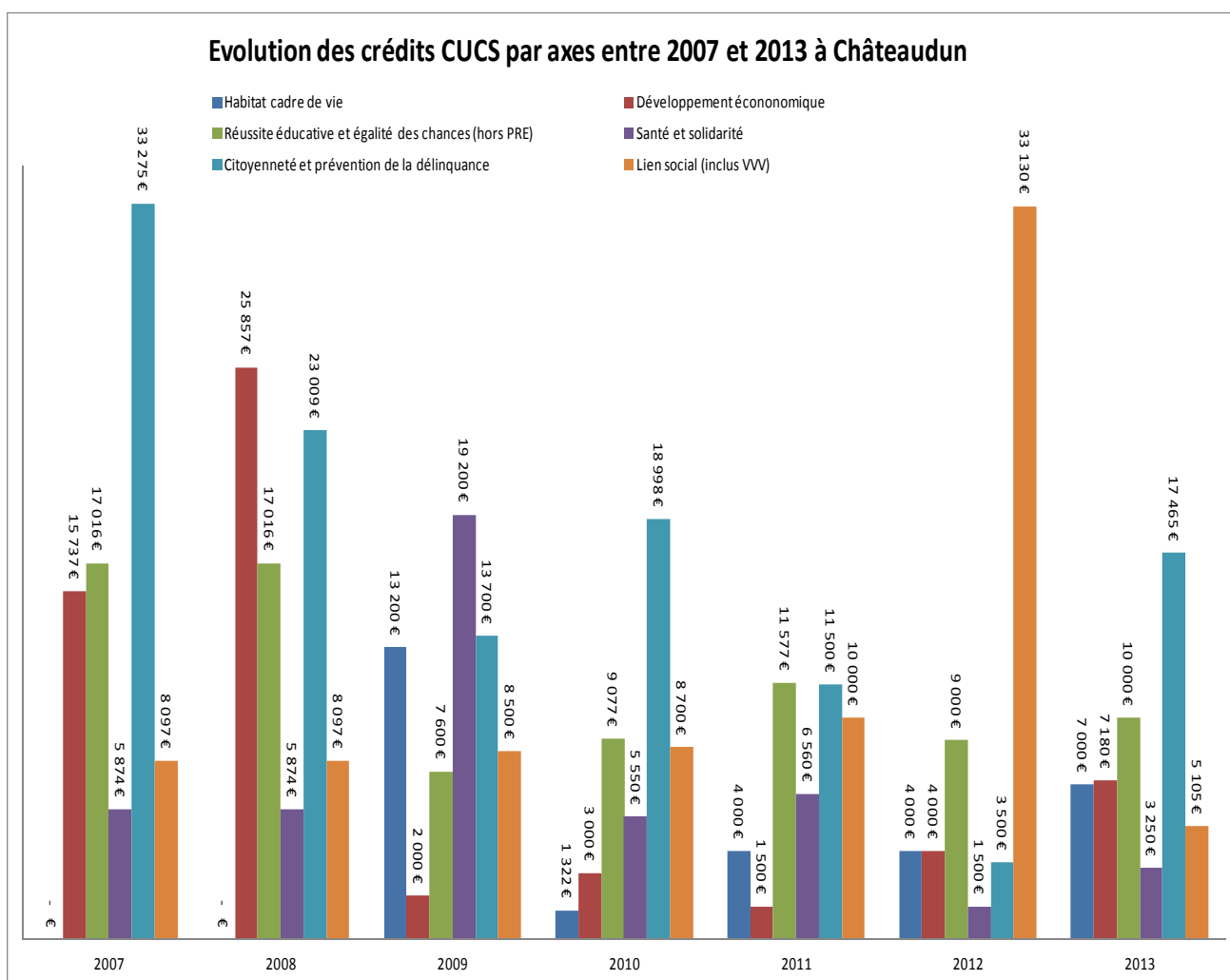
Développement économique et emploi : Point information jeunesse - Allocation poursuite d'études - Projet territoriale - 4 jours pour trouver une idée

Réussite éducative et égalité des chances : Aide aux devoirs - Atelier découverte - Lieu d'Accueil Enfant Parent - Carte loisirs - Diagnostic des besoins et orientation dans les parcours de compétences de bases - Atelier Sociolinguistique -

Santé et solidarité : Bien dans sa peau - Gargantua au supermarché - Aquagym - Santé nutrition dépendance - Gymnastique douce - Atelier mémoire - Point d'accès aux droits Jeune pousse - Atelier seniors - Epicerie sociale - Sensibilisation aux violences faites aux femmes - Détection violences intrafamiliale - Prévention des addictions - Prévention et Secours Civique de niveau 1 - Prévention MST et contraception -

Citoyenneté et prévention des risques de délinquance : Samedi ados - action citoyenne - Conseil municipal jeune - Atelier Graph' - Coup-franc, sport et citoyenneté - D'un chemin à l'autre - Animation 12/14 de Beauvoir

Lien social (qui inclut les crédits « Ville Vie Vacances ») : Règle citoyenne - printemps des arts urbains - Mémoire de quartier - Aménagement du parc - Femme d'ici et d'ailleurs - Formules vacances - déconstruction des deux tours -



En 2007, 41,5 % des crédits CUCS bénéficiaient à l'axe « citoyenneté et prévention de la délinquance », venait ensuite l'axe « réussite éducative et égalité des chances (hors PRE) avec 21,2 % des crédits.

En 2008, c'est l'axe « développement économique » qui a regroupé la plus grosse part des crédits CUCS avec 32,3 % suivi de l'axe « citoyenneté et prévention de la délinquance » avec 28,8%. Sur ces deux premières années de mise en œuvre des CUCS, l'axe « habitat et cadre de vie » n'était pas représenté.

En 2009, c'est l'axe « santé et solidarité » du CUCS qui était le plus subventionné avec 29,9 % de l'enveloppe prévue pour cette année, suivi de l'axe « citoyenneté et délinquance » avec 21,3 % de l'enveloppe. Sur cette même année, l'axe de travail le moins subventionné était celui du « développement économique » avec seulement 3,1 % du montant de l'enveloppe globale.

En 2010, les axes « développement économique » (40,7 %) et « réussite éducative et égalité des chances » (19,4 %) ont été les plus développés, pour laisser 2,8 % de l'enveloppe CUCS à « habitat et cadre de vie ».

En 2011, l'axe « réussite éducative et égalité des chances » et « citoyenneté et prévention de la délinquance » ont tous les deux bénéficiés de 25 % de part des crédits CUCS, tandis que l'axe « développement économique » ne disposait que de 3,3 % des crédits CUCS.

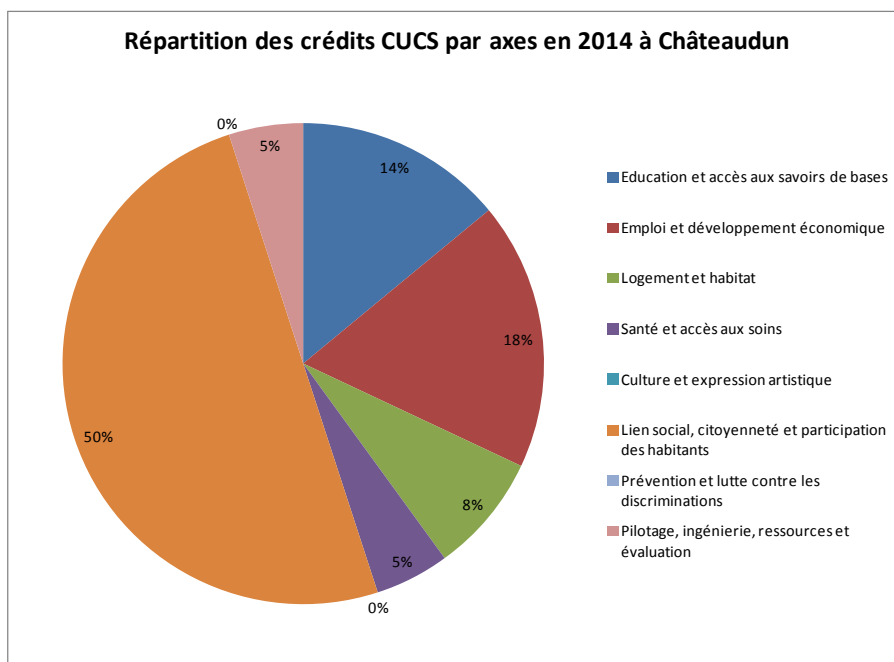
En 2012, les actions agissant sur le « lien social » étaient les plus subventionnées avec 60 % de l'enveloppe CUCS, alors que celles concernant la « santé et solidarité » n'étaient subventionnées qu'à hauteur de 2,7 % des crédits CUCS.

Enfin, en 2013, pour la troisième fois l'axe « citoyenneté et délinquance » obtenait la plus grosse part de l'enveloppe CUCS avec 34,9 % au détriment de l'axe « santé et solidarité » doté de seulement 6,5 % de l'enveloppe.

Entre 2007 et 2013, l'enveloppe moyenne par axe d'intervention du CUCS est passée de 13 333 € à 8 333€, soit un taux de variation de -37,5 %. C'est en 2011 que l'enveloppe moyenne par axe d'intervention était la plus basse avec 7 522 €.

En 2014, les axes ont quelque peu été modifiés pour demeurer au nombre de huit :

- ✓ Education et accès aux savoirs de base : Evaluation des besoins et orientations dans des parcours de compétence de base - Atelier sociolinguistique - Lieu d'Accueil Enfant Parent
- ✓ Emploi et développement économique : Bourse au permis de conduire – Accompagnement vers l'emploi
- ✓ Logement et habitat : pas d'action
- ✓ Santé et accès aux soins : Epicerie sociale et atelier cuisine -
- ✓ Culture et expression artistique : Pas d'action
- ✓ Lien social, citoyenneté et participation des habitants : Jardin de l'Europe - Fête du quartier - 12/14 ans de Beauvoir - Conseil citoyen
- ✓ Prévention et lutte contre les discriminations : Venus d'ailleurs -
- ✓ Pilotage, ingénierie, ressources et évaluation : Gestion administration organisation



En 2014, l'axe de travail du CUCS le plus financé sur la ville de Châteaudun est celui concernant « lien social, citoyenneté et participation des habitants » avec 25 000 €. Tandis que les deux nouveaux axes initiés : « culture et expression artistique » et « prévention et lutte contre les discriminations », n'ont pas eu de demande de subvention les concernant.

Au total entre 2007 et 2014, le CUCS a permis le financement de 37 actions différentes, une douzaine d'actions par an, une partie d'entre elles sont reconduites d'une année à l'autre ou une année sur deux.

2) La Dotation Développement Urbain (DDU)

Créée par l'Article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation de développement urbain (DDU) a bénéficié jusqu'en 2013 à cent villes particulièrement défavorisées. L'article 95 de la loi de finances pour 2014 étend le nombre de commune bénéficiaire de 100 à 120.

Le Ministère de l'intérieur et celui des droits des Femmes, de la ville, de la Jeunesse et des sports ont notifié la liste des communes du département d'Eure et Loir éligible à la dotation de développement urbain par une note d'information du 23 mai 2014. Cette note indique que la Ville de Châteaudun est éligible à la DDU pour l'année 2014.

La dotation de développement urbain pourra intervenir pour le développement d'équipements et d'actions dans le domaine social et dans ceux de l'emploi, de la sécurité, de l'éducation et de la santé

C'est à ce titre que la ville sollicite un cofinancement de la DDU pour 2 actions : la Réhabilitation de l'école élémentaire Curie et l'Acquisition foncière centre commercial de Beauvoir.

3) L'opération de rénovation urbaine de 2008 à nos jours

Réintégrer le quartier dans la ville :

Le quartier Beauvoir, situé à l'est de la ville, accueille près de 30 % de la population dunoise. Il est relié au reste de la ville par la colonne vertébrale que représente l'axe « boulevard Kellermann-rue de la République ». La transformation en cours de la ville offre des atouts incontestables pour assurer la régénération des constructions de masse du quartier Beauvoir. En effet, le centre géographique de Châteaudun se restructure (implantation de la médiathèque et de la Halle), réutilise les espaces en mutation (rachat et réhabilitation de la caserne Kellermann, construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans l'ancienne gendarmerie) et traite les coupures dues aux infrastructures (RN n°10 et voie de chemin de fer Paris-Tours).

Résoudre les dysfonctionnements urbains et sociaux :

Le choix d'aménagement de la zone Camus/De Gaulle rejoint le projet urbain de rééquilibrage de la ville par rapport à son centre géographique. Cette zone au cœur du quartier Beauvoir était repliée sur elle-même. Tours et détours étaient la règle dans ce dédale de rues en cul-de-sac. Les immeubles étaient plantés sur de vastes espaces publics sans fonctions précises. Par ailleurs, il s'agit d'un quartier à la fois habité par une population plus jeune et plus âgée que dans le reste de la ville. Il est également celui qui compte le plus de chômage.

Les objectifs de l'Opération de Renouvellement Urbain Camus/De Gaulle :

- Désenclaver le quartier et l'ouvrir sur le reste de la ville
- Obtenir un urbanisme en cohérence avec le reste de la ville
- Adapter l'offre de logements à la demande
- Résoudre le problème actuel de la vacance

- Développer la mixité sociale
- Développer la mixité fonctionnelle

Le programme :

La Ville de Châteaudun et ses partenaires ont signé la convention du projet de rénovation urbaine le 30 mai 2008. Le programme après avenant prévoit la reconstitution ou la création de l'offre locative sociale à hauteur de 322 logements. En parallèle, 276 logements ont été réhabilités et résidentialisés.

Par ailleurs, à ce programme de reconstruction, il faut ajouter 8 logements en accession sociale à la propriété.

Le projet a permis la refonte complète des espaces publics sur le périmètre concerné avec la création et la réfection de voiries, d'espaces verts et d'une place centrale. Deux écoles et un gymnase sont réhabilités, ces équipements accueillent la majorité des enfants et le public issu du quartier prioritaire.

Au sein de ce périmètre, la Ville de Châteaudun a souhaité favoriser l'accès aux services publics. Cette volonté s'est traduite par l'implantation d'une Maison des Services Publics, des services de Pôle Emploi et du Département au cœur du quartier.

La restructuration d'un espace commercial obsolète mais véritable cœur de vie du quartier, situé aux abords du périmètre est aussi prévu dans le cadre de l'ORU.

4) La nouvelle politique de la ville : une redéfinition du périmètre

Un périmètre qui correspond à l'histoire de la construction du quartier et au vécu des habitants : le quartier réglementaire de la politique de la ville : Camus-Schweitzer

Le périmètre proposé correspond à l'aménagement urbain de la Zone d'extension Nord Kellermann créée en 1959 et à son extension datant de 1974 ainsi qu'aux opérations d'urbanisme de type pavillonnaire datant du milieu des années 70.

De plus, ce quartier a pour limite la ligne de chemin de fer à l'Ouest et le boulevard Kellermann au Sud.

Ceux-ci constituent une rupture physique de ce quartier avec le reste de la Ville, ce qui alimente un sentiment de différence tant pour les habitants du quartier que pour l'ensemble des Dunois.

Cette rupture physique est renforcée par la présence de terrains hérités du passé industriel et militaire de Châteaudun et auxquels il convient de donner une fonction.

Ces terrains peuvent potentiellement devenir des friches. Pour certains espaces, la démarche de reconquête et de requalification est déjà achevée (la médiathèque, la Halle située rue de Sancheville) ou en cours à l'image de la caserne Kellermann (rue de Sancheville et boulevard Kellermann) car ils sont actuellement sans fonction à l'image des silos à démolir au nord de l'emprise de la Halle (rue de Sancheville) ou du terrain d'emprise d'un château d'eau désaffecté (rue de Sancheville).

Le quartier de veille active, un outil permettant d'établir des coutures urbaines entre des zones très spécialisées et de requalifier les entrées du quartier

Au niveau des fonctions, il est nécessaire d'associer un certain nombre d'équipements au logement. Ceci afin de permettre un traitement global du quartier. Ainsi, la démolition de la barre Schweitzer, comprise entre le

boulevard Schweitzer et la rue Anatole France, nécessitera non seulement un travail sur le terrain d'assiette du bâtiment mais aussi de traitement de voiries qui devra permettre à ce site de devenir une couture urbaine entre une zone dédiée à l'équipement public et une zone vouée à l'habitat.

Il en est de même pour le collège Anatole France pour lequel il est envisagé une fermeture d'ici quelques années. Cet équipement se situe à l'Est de la rue Anatole France et s'intègre dans deux espaces totalement dédiés à des équipements et service public, ce site nécessitera une reconversion à moyen terme.

Ces deux sites sont emblématiques de la nécessité d'avoir une réflexion globale concernant l'occupation et l'urbanisation de l'ensemble du quartier.

L'autre enjeu de la barre Schweitzer concerne le traitement de sa partie Nord. En effet, le nord de la barre Schweitzer correspond à l'entrée Nord-Est du quartier qu'il est nécessaire de requalifier. Cette entrée a une configuration tortueuse et peu lisible, elle ne permet pas une circulation fluide des véhicules et ne permet pas de part sa qualité de comprendre qu'il s'agit, non pas d'une entrée secondaire, mais d'une des quatre entrées principales du quartier.

Il a aussi été souhaité d'inclure l'entrée Nord-Ouest du quartier qui correspond au passage du boulevard des Frères Bouliveau sous la ligne SNCF. Il s'agit d'un passage très emprunté par la population pour aller faire ses courses. Le traitement actuel de cette entrée est très minéral avec d'un côté des bâtiments industriels et de l'autre un terrain nu.

Un quartier de veille active, reflet de la perception des habitants

Le périmètre du quartier de veille active à Châteaudun a été déterminé selon plusieurs approches, dont la perception de la population. La population Nord-Est de la ville se perçoit de la même façon que les perçoivent les autres quartiers de la ville. Ses habitants ont le sentiment d'être séparés du reste de la ville. Ce sentiment est commun à l'ensemble des habitants des quartiers Nord-Est, quel que soit le statut de l'occupant des logements (propriétaire ou locataire) le statut du logement (en parc privé ou public) ou le type de logement (individuel ou collectif). Il a été souhaité de considérer ce quartier comme un ensemble qui s'étend au-delà des limites de l'ancienne ZUS Beauvoir.

Définition du quartier vécu

La liste des équipements et associations pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu est annexée au présent document.

II. Organisation – Modalités de pilotage

- L'équipe interministérielle :

Elle est composée de l'ensemble des référents « politique de la ville » désignés par les chefs de service et directeurs des opérateurs de l'État au niveau départemental. Son rôle est de conseiller les élus et services de la ville de Châteaudun, accompagner la mise en œuvre du contrat de ville et participer à son évaluation.

- L'équipe interne aux collectivités

L'équipe est composée de Monsieur le Maire de Châteaudun et Président du CCAS, la direction générale en charge de la politique de la ville, la coordination du contrat de ville, les porteurs d'actions (chefs de services) inscrites au contrat de ville. Son rôle est de veiller à la bonne mise en œuvre du contrat de ville dans le quartier prioritaire.

- État des lieux et évolution envisagée dans le domaine de la participation citoyenne

La participation citoyenne sera assurée grâce au conseil citoyen en cours de constitution. Il se compose de deux collèges : habitants et associations / autre. Ce nouveau dispositif de démocratie locale permet une réflexion collective des acteurs du quartier sur les problématiques et les ressources de celui-ci, en recherchant des moyens permettant d'améliorer la vie du quartier et de ses habitants. Le conseil citoyen a trois missions : favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels, favoriser la co-construction des contrats de ville et enfin, stimuler et appuyer les initiatives citoyennes (Cf. règlement intérieur en annexe).

- Le comité de pilotage

Le comité de pilotage, co-présidé par l'État et la commune, mobilise les acteurs : le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Office Public de l'Habitat, la direction générale de la Caisse des Dépôts et Consignations, les organismes de protection sociale, le pôle emploi, le conseil citoyens, l'Éducation nationale, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des Allocations Familiales, etc. Le comité de pilotage a pour mission de piloter, valider, suivre et évaluer le contrat de ville.

Le Comité de pilotage assure, en appui de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire, la sélection des dossiers de demande de subvention au titre du FEDER, en émettant un avis d'opportunité ; puis les transmet à l'autorité de gestion (Région Centre - Val de Loire) pour instruction administrative et financière, avant validation par le Comité Régional de Programmation. L'organisme intermédiaire veille en outre à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

- Le comité technique

Le comité technique est mis en place conjointement au comité de pilotage. Il est co-animé par l'Etat et la commune. Il regroupe les techniciens des différents composants du comité de pilotage dans le but de préparer

les décisions de celui-ci et d'en assurer le suivi. De plus, le comité technique devra organiser les différents groupes de travail thématiques des quatre piliers du contrat de ville.

- Les groupes de réflexion thématique par pilier

Les groupes de travail sont organisés autour de chacun des piliers du contrat de ville : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi et valeurs de la république et citoyenneté. Les trois axes transversaux seront également intégrés : égalité homme/femme, jeunesse et lutte contre les discriminations. Les groupes de travail thématiques devront constituer un appui, auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Il s'agit d'élaborer pour chaque thématique un diagnostic, des objectifs à atteindre à l'échéance du contrat qui se traduiront par un plan d'actions actualisé chaque année.

III. Définition du cadre stratégique

A. Le diagnostic participatif

1) Démographie

Un taux de croissance de la population dunoise négatif :

Au niveau intercommunal, de 1990 à 1999, la Ville de Châteaudun bénéficie d'un taux de croissance de la population légèrement positif par rapport au reste des communes de la Communauté de Communes du Dunois qui voient leur population diminuer sauf à La Chapelle-du-Noyer. La tendance s'inverse entre 1999 et 2008 où Châteaudun enregistre un taux de croissance annuel moyen négatif, ce qui contraste avec l'accroissement de population qui est constaté sur les communes périphériques plus rurales.

Au niveau communal, entre 2009 et 2010, la Ville de Châteaudun a perdu 1,59 % de ces habitants. Les quartiers de Beauvoir Ouest et Beauvoir Est ont subi les plus grosses pertes avec une baisse de 4,54 % et de 3,98 % de leur population, alors que dans les quartiers comme Saint-Jean ou Liberté-Martineaux, les diminutions de population ne représentent que 0,7 %. Seul le centre-ville a un taux d'évolution d'effectif de population positif, avec un accroissement de 0,58 %.

Cette tendance ne reflète pas celle enregistrée sur l'ensemble du département qui a un taux de croissance de la population en augmentation (+1,9 %). Pour les quartiers de Beauvoir la baisse de population peut s'expliquer en partie par l'Opération de Rénovation Urbaine (ORU) qui consiste à reconstruire ou réhabiliter des logements. Deux explications à ce déclin, des mouvements migratoires négatifs et un accroissement naturel faible voire nul.

La ville-centre de Châteaudun perd des habitants au profit des communes périphériques :

Ainsi, les courbes d'évolution des effectifs de population entre 1968 et 2008 de la Communauté de Communes du Dunois et Châteaudun suivent la même évolution (décroissante de 1982 à 2008). Cela s'explique par le fait que Châteaudun représente plus de 75 % des effectifs de population de la Communauté de Communes du Dunois et que les déplacements de la population se font vers l'Est du territoire de la commune.

Châteaudun subit un déclin démographique, cette baisse de population est le résultat d'un solde migratoire déficitaire et d'un solde naturel qui est passé de faible à nul. En effet, le déficit du solde migratoire s'est accentué ces dernières années, passant de -0,3 % par an entre 1990 et 1999 à -0,6 % par an entre 1999 et 2008, pendant que le solde naturel est passé de 0,4 % en 1999 à 0 % en 2008. La diminution du solde naturel de Châteaudun peut s'expliquer par le mouvement de desserrement résidentiel de Châteaudun vers les communes périphériques de la Communauté de Communes du Dunois. Entre 2001 et 2006, 331 personnes ont quitté Châteaudun pour s'installer dans une commune périphérique (ce qui représente environ 65 % du déficit migratoire global de la Ville). C'est Saint-Denis-les-Ponts qui accueille le plus grand nombre de personnes originaires de Châteaudun avec 110 personnes au total, 72 habitants sont partis à La Chapelle-du-Noyer. Dans le même temps, seuls 146 habitants des communes périphériques ont déménagé dans la commune de Châteaudun, soit un déficit de 185 personnes sur la commune.

Une population vieillissante et inégalement répartie :

L'étude des effectifs de population par tranche d'âge, permet de constater qu'en 2010 à Châteaudun 4 642 habitants, soit plus d'un tiers d'entre eux, ont plus de 55 ans tandis que les mineurs sont seulement 2 477, soit 18 % de la population totale. La tranche d'âge la plus représentée à Châteaudun est celle des 25-39 ans avec 19 % des habitants, viennent ensuite les 40-54 ans avec 17 % des habitants et les 65-79 ans avec 14 % de la population.

Cette répartition n'est pas la même dans l'ensemble des quartiers de la Ville. Par exemple 43 % des plus de 80 ans sont domiciliés dans le centre-ville, alors qu'ils ne sont que 7 % à Beauvoir Ouest. Dans le même esprit, 30 % de la population des 0-5 ans de Châteaudun se situe à Beauvoir Est alors qu'ils ne sont que 14 % à Saint-Jean. Quant aux 25-39 ans, 34 % d'entre eux habitent le quartier de Liberté-Martineaux, alors que Saint-Jean ne compte que 13 % de la population des 25-39 ans de la Ville.

Ainsi, lorsque l'on compare le diagramme circulaire de répartition de la population selon les effectifs municipaux ou ceux de la Z.U.S. de Beauvoir, on peut observer une part plus importante d'enfants de 0 à 14 ans en Z.U.S. (avec 22 %) que sur l'ensemble de la Ville (avec 17 %), de même pour les 30-59 ans qui représentent 35 % de la population dunoise mais 45 % de la population de Beauvoir, enfin pour ce qui est des plus de 75 ans, ils sont 14 % sur la Ville mais seulement 8 % à Beauvoir.

En 2010, l'indice de jeunesse de la commune de Châteaudun était de 0,8 %, cela signifie que l'effectif des plus de 60 ans est proche de celui des moins de 20 ans, pour autant cet indice n'est pas le même dans tous les quartiers de la commune. Par exemple, l'indice jeunesse de Liberté-Martineaux est de 0,6 ce qui indique qu'il s'agit d'un quartier vieillissant tandis que celui du centre-ville est de 1,5. Pour la Z.U.S. de Beauvoir, l'indice jeunesse est de 1,8 alors que la moyenne de l'Eure-et-Loir est de 1,1.

Une population immigrée et de nationalité étrangère qui se concentre principalement dans la Z.U.S. :

En 2006, la Communauté de Communes du Dunois comprend 5,9 % de population étrangère, la commune de Châteaudun en compte 7,2 %, la Z.U.S. de Beauvoir comprend 14,6 % d'étrangers dans sa population. En Z.U.S. il y a 14 % de la population étrangère ce qui représente 70 % de la population étrangère totale de Châteaudun.

La répartition par quartier IRIS permet de constater le même phénomène, les quartiers inscrits en Z.U.S. sont ceux qui regroupent le plus d'immigrés et d'étrangers. Ainsi, en centre-ville ou bien dans le quartier Saint-Jean, ce sont 5 % des immigrés et des étrangers de la Ville qui y sont représentés. Alors qu'à Beauvoir Est et

Beauvoir Ouest, ce sont respectivement 30 % et 40 % de la population étrangère ou immigrée qui y sont représentés.

Entre 2006 et 2011 le nombre d'individus de nationalité étrangère à Châteaudun est passé de 988 à 1 149, soit un taux d'évolution de 16,2 % en 5 ans. En 2006, cette population représentait donc 7 % de la population totale de Châteaudun, en 2011, elle représente 9 % de la population totale. Ce sont les 25-54 ans qui sont les plus représentés parmi la population de nationalité étrangère avec 329 personnes en 2011 soit 13 % de la population étrangère totale pour cette tranche d'âge. En 2006, à Châteaudun, 59,5 % des personnes de nationalité étrangère étaient des hommes, contre 40,4 % de femmes, en 2011 le rapport entre hommes et femmes s'est réduit puisqu'il est désormais de 56,7 % et 43,2 %.

2) Familles et ménages

Un nombre de ménages en augmentation pour un effectif de la population dunoise en diminution :

De 1999 à 2009, le nombre des ménages a augmenté de 1 %, passant de 5 819 ménages recensés en 2009 contre 5 880 en 1999. Pour autant, la population composant ces ménages a diminuée de 7,9 % passant de 13 572 en 1999 à 12 493 en 2009. Cette évolution s'explique par la diminution de la taille des ménages liée aux modifications des structures familiales où prédominent les ménages composés d'une personne.

Sur cette même période, le nombre de ménages sans famille défini par l'Insee est passé de 44 à 78 soit une augmentation de 77,2 %. En lien, les effectifs de population qui composent ces ménages sans famille sont en hausse eux aussi en passant de 92 personnes en 1999 à 194 personnes en 2009 soit une augmentation de 110%.

Une composition des familles qui se modifie avec un accroissement des familles monoparentales :

En 2009, Châteaudun compte 1 783 familles avec enfants dont 480 sont des familles monoparentales soit 27 % de l'ensemble des ménages avec enfants. En 1999, sur 2 136 familles avec enfants, 460 étaient des familles monoparentales soit 21,5 % des ménages avec enfants.

Sur une décennie, on constate donc une baisse globale du nombre de ménages avec enfants qui s'explique par une diminution de 22 % des couples avec enfants que ne compense pas l'augmentation de 4,3 % des familles monoparentales, liées à la modifications des structures familiales (divorces, parents isolés, etc.).

Il apparaît aussi une forte augmentation (14,4 %) des ménages d'une personne qui s'explique par un isolement qui touche plus particulièrement les femmes dont la part augmente de 31,3 % entre 1999 et 2009.

Entre 2006 et 2011, le nombre de familles à Châteaudun a diminué de 7,37 % en passant de 3 593 à 3 328 familles. Parmi ces familles dunoises, les unions sans enfant représentaient en 2011, 53,5 % d'entre elles, en 2006 c'était 54,5 % des familles qui n'avaient pas d'enfant. Le nombre de famille avec 1 enfant a lui aussi diminué passant de 703 en 2006 à 637 en 2011 soit une baisse en 9,3 %. Les familles composées de deux enfants ont diminuées de 16,7 %. Cela peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de familles de 3 enfants entre 2006 et 2011 à Châteaudun. En effet, celles-ci ont augmenté de 32,7 % passant de 226 familles en 2006 à 300 familles en 2011.

En 1999, la part des ménages composés d'une personne seule est de 33 % à Châteaudun, contre 26 % pour la moyenne de l'Eure-et-Loir, soit 7 points de différences. En 2008 cette différence s'est accrue de 3 points

supplémentaires, passant de 39 % de ménages composés d'une personne seule à Châteaudun, contre 29 % pour la moyenne de l'Eure-et-Loir. Ce qui place Châteaudun au-dessus de la moyenne départementale par rapport au nombre de ménages composés d'une personne seule, contrairement aux ménages composés d'un couple avec enfant dont la moyenne est inférieure à Châteaudun par rapport au reste du département. En effet, en 1999, 29 % des ménages de Châteaudun sont composés d'un couple avec enfant, pendant que la moyenne départementale est à 37 %. En 2008, la part des couples avec enfants a diminué aussi bien sur la moyenne communale (passée à 22 %) que sur la moyenne départementale (passée à 32 %).

3) Catégories socioprofessionnelles (CSP)

Répartition socioprofessionnelle : une hausse des C.S.P. inactives au détriment des C.S.P. actives et notamment des ouvriers et employés :

La répartition des ménages par catégories socioprofessionnelles en 2010 à Châteaudun affirme la prédominance des retraités sur le reste des actifs avec 42 % de la population totale de Châteaudun. Ce qui s'explique par le vieillissement de la population dunoise et par l'état du tissu économique. En seconde position viennent les ouvriers avec 18 % de la population active suivis des employés (14 %). La C.S.P. la moins représentée à Châteaudun est celle des agriculteurs exploitants avec 0,4 % de la population totale.

Les C.S.P. d'inactifs telles que les retraités ou les personnes sans activité représentent désormais les C.S.P. les plus nombreuses qui enregistrent aussi une hausse de leurs taux entre 2006 et 2011. Ainsi, les retraités représentent 31 % en 2006 et 33 % en 2011 de la population de 15 ans et plus tandis que les personnes sans activité professionnelle sont passées de 19 % à 20 % de la population de 15 ans et plus.

Au niveau de la répartition par quartier, si en 2010 Beauvoir Est et Beauvoir Ouest représentent 32,5 % de la population totale de Châteaudun, ces IRIS ne regroupent que 28,4 % de la population active des 15-64 ans de la Ville, tandis que le centre-ville qui possède 24 % de la population totale dunoise concentre 27 % de la population active des 15-64 ans.

Un déséquilibre infra communal de la répartition des C.S.P. qui perdure : de la surreprésentation des ouvriers et des employés dans les quartiers Beauvoir Est et Ouest de la ville à la surreprésentation des cadres et professions intellectuelles dans le quartier du centre-ville.

A l'échelle du territoire de Châteaudun, les C.S.P. de plus de 15 ans les plus nombreuses sont celles des ouvriers et employés avec, en 2006, près de 16 % pour chaque C.S.P. Cependant, celles-ci ont enregistré une baisse entre 2006 et 2011 en passant à 15 % pour les employés et à 14 % pour les ouvriers en 2011.

Pour ce qui concerne les ouvriers et employés, les IRIS des quartiers Beauvoir Est et Ouest comptaient, en 2010, 33 % des ouvriers et employés présents sur la Ville de Châteaudun soit 44 % de la population active des quartiers Beauvoir qui sont ouvriers et employés.

La part des ouvriers et des employés des quartiers Beauvoir Est et Ouest, inscrits en Z.U.S., représentait 73 % des actifs occupés du quartier, tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentaient, en 2010, que 5 % de ses actifs occupés de 15 à 64 ans de ces quartiers.

Pour la même année, en centre-ville, la part des ouvriers et employés sur les actifs occupés de 15 à 64 ans de l'IRIS était de 48,4 %, alors que les cadres et professions intellectuelles supérieures représentaient 16,3 % des

actifs occupés de 15 à 64 ans. Ainsi, le quartier du centre-ville concentre 44 % des cadres de la Ville alors que le quartier de Beauvoir Ouest concentre seulement 6 % des cadres de la Ville. De même pour ce qui concerne les C.S.P. supérieures, le centre-ville concentre à lui seul 44 % des cadres et professions intellectuelles supérieures tandis que les IRIS des quartiers Beauvoir Est et Ouest ne concentrent que 15 % des cadres présents sur le territoire communal.

En 2008, la répartition des personnes salariées par C.S.P. était sensiblement différente entre la moyenne de la commune et la Z.U.S. En effet, en 2008 17,5 % des salariés dunois étaient cadres, techniciens ou agents de maîtrise, alors que sur la Z.U.S. ils étaient seulement 5,4 % cette même année. A l'inverse, les ouvriers non qualifiés étaient plus nombreux en Z.U.S. que sur l'ensemble de la Ville, avec 34,2 % en Z.U.S. contre 23,4 % sur l'ensemble de la commune.

4) Formation et scolarité

Une population de 15 ans et plus peu ou pas diplômée à l'échelle du territoire communal :

En 2011, selon les classements de l'INSEE, nous pouvons observer un niveau de formation faible pour 50 % de la population des 15 ans et plus, les personnes sans diplôme sont les plus représentées avec plus d'un quart des habitants de 15 ans et plus scolarisés à Châteaudun. Le public avec « aucun diplôme » et celui des « titulaires d'un CAP ou BEP » représentent chacun un peu moins de 25 % de la population dunoise de 15 ans et plus.

Ce sont les titulaires d'un BEPC ou brevet des collèges (6 %) et les titulaires de l'enseignement supérieur long (7 %) qui sont les moins représentés sur Châteaudun. Entre 2006 et 2011, la part des titulaires de diplôme a évolué de seulement un ou deux points par catégories. Seuls les « sans diplôme », selon les classements de l'INSEE, ont connu une augmentation de plus de 5 points, tandis que les titulaires d'un certificat d'études primaires ont vu leur part diminuer de 6 points.

Des femmes moins diplômées que les hommes pour les titulaires des diplômes inférieurs au BAC, mais en équilibre chez les titulaires de diplômes post-BAC :

Lorsque l'on analyse le niveau d'étude par sexe de la population de plus de 15 ans à Châteaudun en 2011, on constate deux disparités. En effet, chez les titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au niveau du baccalauréat, les écarts entre les titulaires hommes et les titulaires femmes ne sont pas flagrants, mais varient de quelques points seulement (2 au maximum).

Pour les diplômes inférieurs au niveau du baccalauréat, les écarts entre les diplômés masculins et les diplômés féminins peuvent être très importants. Ainsi, on constate que 17 % des femmes de plus de 15 ans diplômées sont titulaires d'un certificat d'études primaires, alors qu'ils ne sont que 8 % d'hommes. Et inversement, 19 % des femmes de plus de 15 ans diplômées sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP alors que cela représente 29 % des hommes.

Une répartition des effectifs scolaires inégalitaire sur le territoire et des effectifs en baisse depuis 1996 :

En 2010, il a été recensé 7 749 scolaires inscrits en établissements publics ou privés, sur la Ville de Châteaudun. Parmi eux, 2 564 soit 33 % sont dans des établissements implantés en centre-ville. Parmi les 2 564 scolaires du centre-ville se trouvent 1 098 lycéens du public ou du privé soit 42,8 % d'entre eux. Cette répartition est due au fait que tous les établissements scolaires privés de la maternelle au lycée sont implantés en centre-ville.

Lorsqu'il n'est pris en considération que les établissements scolaires publics, cette répartition est tout autre. En effet, 3 des 7 écoles maternelles de Châteaudun sont implantées en Z.U.S. et 50,6 % du public de maternelle fréquente l'un de ces trois établissements de la Z.U.S. En école primaire, le constat est plus fort, 3 écoles sur 7 sont en Z.U.S. et 462 élèves sur 740 de l'ensemble de la ville sont inscrits dans l'une des écoles primaires de la Z.U.S., soit 62,4 %. Il en est de même pour le collège, 2 collèges publics sur 3 sont situés en Z.U.S. et 61,5 % des collégiens dunois fréquentent l'un de ces deux établissements.

Les effectifs scolaires sont globalement en baisse entre 1996 et 2013 et ce, sur l'ensemble de la ville de Châteaudun, ils sont passés de 4 663 à 3 749 soit une diminution de 19,6 %.

Cependant, sur les dernières années, on constate une inversion de la tendance. En effet sur l'année scolaire 2011/2012, il y avait 3 643 scolaires inscrits à Châteaudun pour 3 749 sur l'année scolaire 2013/2014, soit une augmentation de 2,8 %.

Une part importante de jeunes de 15-17 ans déscolarisés dans les quartiers inscrits en Z.U.S. mais également en centre-ville. La part des 15-17 ans non scolarisés à Châteaudun en 2010 était de 4,4 %.

Dans la répartition par quartier on observe de fortes inégalités entre les quartiers inscrits en Z.U.S. et les quartiers situés hors Z.U.S. Ainsi, à Beauvoir Est (Z.U.S.) 5,6 % des 15-17 ans ne sont pas scolarisés, 8,4 % à Beauvoir Ouest (Z.U.S.), contre 0 % dans le quartier de Saint-Jean (Hors-Z.U.S.). Ce constat est à nuancer, le centre-ville a 4,8 % de sa population scolaire de la tranche d'âge 15-17 ans qui n'est pas scolarisée.

C'est donc le secteur de Beauvoir Ouest qui présente la déscolarisation la plus importante sur cette tranche d'âge.

5) Logement

Châteaudun, une commune « centre » qui comptabilise le plus grand nombre de logements de l'EPCI avec un taux d'évolution de ces derniers au plus bas.

Sur les cinq communes de la Communauté de Communes du Dunois, Châteaudun est la Ville qui concentre le plus grand nombre de logements avec 6 610 logements en 2011. Saint-Denis-les-Ponts regroupe environ 830 logements, contre environ 280 logements pour Lanneray, La Chapelle-du-Noyer et Jallans.

Pour autant, Châteaudun est la commune qui a le plus faible taux d'évolution du nombre de logements avec un taux inférieur à 5 % entre 1999 et 2008 ce qui contraste avec la commune de Saint-Denis-les-Ponts qui enregistre une augmentation de son nombre de logements de 17,7 % sur cette même période.

Un peu plus de locataires que de propriétaires à Châteaudun et une surreprésentation des locataires du parc de logements sociaux par rapport aux autres communes de l'EPCI.

Le statut des occupants est également différent entre Châteaudun et les autres villes de l'EPCI, ainsi en 2008 le statut des habitants est réparti de la manière suivante à Châteaudun : 50 % de propriétaires, 25 % de locataires privés et 25 % de locataires de logements sociaux. Alors que le statut des occupants de logements sur la commune de Saint-Denis-les-Ponts se ventile comme suit : plus de 75 % de propriétaires, 12 % de locataires privés et 6 % de locataires de logements sociaux.

Entre 2006 et 2011, l'ensemble des résidences principales à Châteaudun est passé de 5 972 à 5 685 soit une diminution de 4,8 %. Les résidences secondaires et/ou occasionnelles ont vu leur nombre augmenter de 7,3 %, en passant de 109 à 117. Pour ces mêmes années, on constate une diminution importante des propriétaires de

résidences principales à savoir, -6,5 %. Les résidences principales en location, quant à elles, ont régressé de 2,3 %.

Une prédominance de l'habitat individuel sur le collectif pour l'ensemble de la Ville hormis dans les quartiers inscrits en Z.U.S.

En 2010, sur 5 770 résidences principales situées à Châteaudun, 2 187 sont des appartements (soit 37,9 %) et 3 512 sont des maisons (soit 60,8 %). La répartition du nombre de logements par type de biens et par quartier IRIS montre la prédominance des logements collectifs dans le quartier de Beauvoir, 42,3 % des appartements dunois sont dans le quartier Beauvoir (inscrits en Z.U.S.).

L'analyse des données par quartier, de 2010, démontre que sur les 1 731 résidences principales de Beauvoir Est et Ouest, 927 sont des appartements soit 53,5 %. 793 sont des maisons soit 45,8 %, alors que pour le centre-ville, la répartition est de 743 appartements pour 1 448 résidences (soit 43,6 %) et 900 maisons pour le centre-ville soit 52,8 %, à Saint-Jean, les appartements représentent seulement 4 % des résidences principales contre 95 % de maisons.

Des locataires concentrés principalement en HLM et localisés dans les quartiers de la Z.U.S.

En 2008, Châteaudun présentait une large prédominance de locataires sociaux (31 %) tandis que les quatre communes de l'EPCI ont un taux inférieur à 5 %.

Ainsi, sur 2 799 locataires à Châteaudun en 2010, 1 633 (soit 58,3 %) sont des locataires de logements sociaux. On constate un déséquilibre de la répartition des locataires sociaux à l'intérieur de la commune de Châteaudun. Ainsi, les quartiers Beauvoir Ouest et Beauvoir Ouest, comportent à eux deux 60,2 % des locataires HLM de la Ville, alors qu'en centre-ville, ils sont 10,1 % et 2,1 % dans le quartier de Saint-Jean.

En 2010, la répartition du statut des occupants de résidences principales était inégalement répartie entre les quartiers IRIS. Ainsi, le centre-ville possédait 29,1 % des propriétaires de la commune, pendant que Beauvoir Ouest en comptabilisait seulement 9,2 %. En ce qui concerne les locataires, le quartier Liberté-Martineaux en possède 701 soit 25 % tandis que Saint-Jean ne possède que 170 résidences louées soit 6,1 %.

A Châteaudun, un équilibre entre locataires et propriétaires est observé.

En 2006, Châteaudun comptabilisait 5 972 résidences principales, 49,2 % étaient occupées par leurs propriétaires et 48,3 % par des locataires. En 2011, le nombre de résidences principales a diminué de 4,8 % pour atteindre les 5 685 résidences. Le rapport entre propriétaires et locataires s'est inversé pour passer à 48,3% de propriétaires contre 49,6 % de locataires. Enfin, le nombre de personnes logées gratuitement entre 2006 et 2011 a lui aussi fortement diminué passant de 154 à 122 soit une diminution de 20,8 %.

6) Ressources des ménages

Un territoire dont la pauvreté s'accroît plus que dans le reste du département :

Comparé à l'Eure-et-Loir dont le nombre de ménages pauvres diminue de 0,75 point entre 1999 et 2009, à Châteaudun le nombre de ménages pauvres augmente de 2,43 points.

Entre 1999 et 2009, le taux des ménages pauvres a augmenté de 15,6 % passant de 1 008 à 1 165 unités de consommation sur la Ville de Châteaudun. Alors que pendant le même temps, celui de l'Eure-et-Loir a augmenté de seulement 4,1 %.

Bien que l'intercommunalité voit, elle aussi, son taux de ménages pauvres augmenter de manière importante entre 1999 et 2009, on constate que c'est Châteaudun qui a la part la plus importante de croissance de ce taux, puisque la Ville abrite en moyenne 89 % des ménages pauvres de l'intercommunalité sur cette période.

Au niveau intercommunal, le revenu médian par unité de consommation en 2009 est de 16 989 €. La commune de Châteaudun est en dessous de ce montant avec un revenu médian de 15 941 € tandis que toutes les autres communes de l'EPCI enregistrent un revenu médian par unité de consommation supérieur à celui de l'Eure-et-Loir (soit 18 918 €). Ainsi, les revenus par unité de consommation sont compris entre 19 040 € (Jallans) et 2 041 € (La Chapelle-du-Noyer). Cette pauvreté se traduit par des ménages majoritairement non imposables.

De 1999 à 2009, le nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté sur la communauté de communes du Dunois a, de manière générale, augmenté. En effet, bien qu'il y ait une légère baisse entre 1999 et 2001, entre 2001 et 2005, les effectifs n'ont cessé d'augmenter pour franchir la barre des 1 200 ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Entre 2005 et 2007, les effectifs se sont stabilisés pour de nouveau augmenter entre 2008 et 2009.

Les revenus fiscaux faibles :

En 2008, la commune de Châteaudun comporte le plus grand nombre de foyers non imposables de l'EPCI avec 52,1 % de ses foyers.

En 2010, 2 801 ménages fiscaux sur les 5 726 de la Ville de Châteaudun sont non imposables, soit 48,9 %. Sur les 1 795 foyers fiscaux que compte la Z.U.S. de Beauvoir, 1 202 sont non imposables soit 67 % de ménages, alors qu'un quartier comme Saint-Jean n'en compte que 38,3 %.

La population de Beauvoir Est et Ouest représente 38 % des ménages non imposables de la Ville tandis qu'elle concentre 31 % de sa population totale.

De même, depuis 2005, il y a désormais plus de ménages non imposables que de ménages soumis à l'impôt sur le territoire de la Communauté de Communes du Dunois. Cette tendance tend à se confirmer avec en 2009, 4 397 ménages non imposables pour 3 190 ménages imposables. En 1999, la situation pour l'intercommunalité était quasiment inversée avec 4 431 ménages imposables pour 2 948 ménages non imposables.

Une pauvreté confirmée par le nombre de bénéficiaires d'aide sociale :

En 2012, Châteaudun compte 2 361 allocataires CAF pour 5 999 personnes couvertes soit environ 2,5 personnes couvertes par allocataire. Au niveau communal, la répartition des bénéficiaires d'allocation CAF est inégale. En effet, 45,7 % des allocataires sont issus des quartiers de Beauvoir (inscrits en Z.U.S.), ils sont 23,2 % en centre-ville et 11,4 % à Saint-Jean.

Lorsque l'on affine l'analyse sur deux des trois quartiers inscrits dans le périmètre de la Z.U.S. : Beauvoir Est et Beauvoir Ouest, on observe que sur l'ensemble des allocataires CAF de ces quartiers, 82,3 % perçoivent une allocation logement, 27 % perçoivent le Revenu de Solidarité Active (contre seulement 8,1 % de ceux du

quartier Saint-Jean). Au total, sur les deux quartiers de Beauvoir, plus d'un tiers des bénéficiaires d'allocation ont des ressources qui sont composées à plus de 50 % des prestations sociales, et 16,3 % des bénéficiaires d'allocation ont des ressources qui sont composées de 100 % des prestations sociales.

En ce qui concerne la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), en 2013 les allocataires de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) étaient 7 055 à Châteaudun et 18,1 % d'entre eux étaient bénéficiaires de la CMUC. Comme pour bien d'autres critères, la répartition des allocataires CMUC est inégalitaire sur le territoire. Ainsi, seulement 2,3 % des allocataires CNAM sont bénéficiaires de la CMUC dans le quartier Saint-Jean contre 18,7 % à Beauvoir.

7) Tissu économique et emploi

Le commerce, premier secteur d'emploi à Châteaudun :

En 2012 sur la commune de Châteaudun, 661 établissements à activité économique étaient recensés, parmi eux figuraient 98 nouvelles créations d'activités soit 14,8 %.

Sur ces 661 entreprises et établissements dunois, 40,6 % dépendent de personnes physiques et 59,3 % de personnes morales. 340 établissements dunois, soit 51,4 %, possèdent des salariés pour autant seulement 9, soit 1,3 %, ont plus de 50 salariées.

Sur l'ensemble des établissements de Châteaudun, les plus représentés sont les établissements de « commerces; réparations automobiles et de motocycles » avec 174 établissements soit 26,3 %. Viennent ensuite les établissements « d'administration publique, d'enseignement, de santé humaine et d'action sociale » avec 12,8 % des établissements soit 85. Les établissements de « fabrication de matériels de transport » sont les moins représentés avec seulement 2 établissements sur la Ville soit 0,3 %.

Le quartier IRIS qui possède le plus grand nombre d'établissements est le centre-ville avec 371 entreprises, soit 56,1 %, suivi de Liberté-Martineaux avec 20,2 %, le quartier qui en possède le moins est celui de Saint-Jean avec 5,6 % soit seulement 37 établissements. Les quartiers de Beauvoir inscrits dans le périmètre de la Z.U.S. possèdent 81 établissements soit 12,2 %.

Sur cette même année, 98 établissements d'activités économiques ont été créés dont 58 (soit 59 %) par une personne physique et 40 (soit 41 %) par une personne morale. Ces créations d'activités économiques sont majoritairement implantées en centre-ville avec 36,7 % d'entre elles. Ensuite vient le quartier Liberté-Martineaux et les quartiers Beauvoir inscrits en Z.U.S., avec respectivement 21 nouveaux établissements soit 21,4 %.

En septembre 2014, il a été recensé 183 commerces à Châteaudun qui emploient 515 salariés soit une moyenne de 2,8 salariés par commerce. Les types de commerces les plus représentés sont liés à l'habillement, aux soins à la personne ou à l'esthétique (prêt à porter, coiffeur, opticien...) avec 60 commerces soit 32,7% des vitrines dunoises. Pour autant, les commerces qui emploient le plus de salariés sont les commerces d'alimentation (épicerie, restaurant, brasserie...) en effet, avec 154 salariés, ils représentent 29,9% des salariés de ce secteur à Châteaudun.

Une prédominance des contrats de travail en CDI avec un léger retrait pour les IRIS de Beauvoir :

En 2010 à Châteaudun, les salariés de 15 ans et plus sont 4 283 pour un effectif total de population de 13 640 habitants soit 31,4 % des habitants de Châteaudun.

Parmi ces 4 283 salariés de plus de 15 ans, 3 385 sont en CDI soit 79 % d'entre eux. La classification par quartier nous montre que le quartier Saint-Jean est celui qui a la plus grande part de salariés en CDI puisqu'ils sont 88 %, à l'inverse les quartiers Beauvoir sont ceux avec le taux le plus bas : 72,3 %.

L'emploi en constante diminution pour les dix dernières années sur l'agglomération de Châteaudun :

Entre 2003 et 2013, la ville de Châteaudun a subi une perte de plus de 2 000 emplois ce qui correspond à une diminution d'environ 30 % des emplois sur la commune. Les principales pertes se trouvent dans le secteur industriel avec 1 200 emplois disparus soit 60 % des emplois de ce secteur.

Plusieurs entreprises du bassin dunois ont vu leur activité diminuer ou disparaître comme PAULSTRA qui a enregistré une perte de 360 emplois entre 2003 et 2013, ou comme FLEXTRONICS qui a fermé en 2008 : 489 emplois directs ont été supprimés auxquels doivent être ajoutés les sous-traitants (fermeture d'EURECAM : 36 emplois, fermeture de TELIS : 83 emplois, fermeture de SANMINA : 81 emplois).

En termes de recette fiscale, la fermeture d'une entreprise comme FLEXTRONICS représente une perte de taxe professionnelle de plus de 600 000 € par an (pour l'année 2009 cela représentait une perte de 14 %).

La répartition des établissements par secteur d'activité montre la prédominance des établissements inscrits à la chambre de commerce, en 2010 sur 531 établissements inscrits, 244 soit 45,9 % étaient inscrits à la chambre de commerce, vient ensuite la chambre des services avec 197 établissements soit 37 % et enfin la chambre de l'industrie avec 90 établissements soit 16,9 %. Entre 2010 et 2013, les chambres de l'industrie et de commerce ont vu le nombre de leurs établissements inscrits augmenter de 3 % tandis que la chambre de commerce a vu son nombre d'établissements diminuer de 2 %.

La restructuration de la plupart des services publics : éducation nationale, centre hospitalier, DDE, EDF/GDF, sous-préfecture, ce sont près de 470 emplois qui ont disparu dans ce secteur d'activité à Châteaudun ces dix dernières années.

Enfin, la base aérienne qui est un des plus gros employeurs sur la Ville de Châteaudun a elle aussi subi des pertes importantes en passant de 1 100 salariés en 2003 à 650 en 2013 soit une baisse de 41 % de sa masse salariale.

Toutefois, le solde entre création et cessation d'activité reste positif, avec pour la période 2008 – 2012 une cinquantaine de créations d'entreprises pour quarante cessations d'activité.

Les statistiques de l'INSEE confirment ce phénomène. Entre 2008 et 2011, les effectifs d'établissements actifs ont augmenté de 11 % en passant de 1 457 établissements au 31 décembre 2008 à 1 617 établissements au 31 décembre 2011 et ce, tous secteurs d'activités confondus. Les secteurs du commerce, des transports et des services sont les plus représentés avec 50 % des établissements en 2008 et 54 % en 2011. Seul le secteur agricole a vu ses établissements diminuer de 2 % en passant de 258 établissements en 2008, à 254 en 2011.

Pour autant, l'emploi et les effectifs des postes salariés ne bénéficient pas de ce même taux positif. En effet, entre 2008 et 2011 les effectifs des postes salariés sont passés de 7 822 à 7 739 soit une diminution de 1 %. La plus grosse diminution est enregistrée par le secteur de l'industrie qui a perdu 13 % des ses effectifs salariés entre 2008 et 2011. Le secteur de la construction a quant à lui également subi de grosses pertes avec une diminution de 10 % de ses effectifs salariés.

8) Marché du travail et chômage

Une croissance du chômage sur le territoire communal qui impacte plus fortement les populations fragiles situées en Z.U.S.

En 2006, la comparaison par IRIS du taux de chômage des 15-64 ans de Châteaudun montre déjà la surreprésentation des chômeurs à Beauvoir. Pendant que Saint-Jean a un taux de chômage inférieur à 5 %, le centre-ville et Liberté-Martineaux sont entre 5 et 10 % alors que Beauvoir Est a un taux situé entre 10 et 15% de chômage et Beauvoir Ouest entre 20 et 25 % de taux de chômage.

En 2010, Châteaudun recensait 1 084 demandeurs d'emploi toutes catégories (ABC) confondues. Parmi eux, 517 étaient des hommes, soit 47,6 % et 567 étaient des femmes, soit 52,3 %. Le quartier de Beauvoir Ouest est celui qui regroupe le plus grand nombre de chômeurs avec 320 soit 30 %. Les chômeurs de catégories A, c'est-à-dire ceux qui n'ont exercé aucune activité économique dans le mois, sont plus nombreux avec un effectif à 728 pour 123 de catégorie B (chômeurs ayant exercé une activité économique de moins de 78h dans le mois) et 233 de catégorie C (chômeurs ayant exercés une activité économique supérieure à 78h dans le mois).

En 2010, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi était de 1 084 individus, en 2012 ce nombre passe à 1 290, soit une augmentation de 19 % en seulement deux années.

Parmi les 1 290 demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois en 2012, 537 étaient des hommes (soit 41,6 %) et 607 étaient des femmes (soit 47,1 %). Chez les hommes ce sont les 25-50 ans qui sont le plus touchés avec 337 d'entre eux soit 62,7 %, les moins de 25 ans sont à 20,6 % et les plus de 50 ans à 16,5 %. Chez les femmes ce sont également les 25-50 les plus touchées avec 355 femmes sur 607 soit 58,4 %, suivies des plus de 50 ans à hauteur de 21,2 % puis par les femmes de moins de 25 ans représentées à hauteur de 20,2 %.

Au 1er trimestre 2014, 1 391 personnes étaient demandeuses d'emploi. A la fin du 1er trimestre, 705 d'entre elles soit 50,6 % sont issues de la Z.U.S. de Beauvoir. Lorsque l'on observe plus spécifiquement les demandeurs d'emploi de catégorie A, la part de ceux issus de la Z.U.S. de Beauvoir est de 54,4 %. **Entre 2013 et 2014, le nombre total de demandeurs d'emploi en fin de 1er trimestre a augmenté de 4,6 % sur l'ensemble de la Ville alors qu'il a augmenté de 8,4 % uniquement sur la Z.U.S. de Beauvoir.**

9) Action sociale et santé publique

Un renforcement de l'offre pour lutter contre les risques de désertification médicale.

L'offre de santé à l'échelle du canton est constituée d'un pôle majeur, Châteaudun, et de deux pôles relais de proximité, Bonneval et Cloyes-sur-Loir. Sur les 18 médecins du canton, 14 sont localisés à Châteaudun et 1 est installé à Saint-Denis-les-Ponts.

Le territoire est confronté à un déficit de médecins : 7,7 médecins pour 10 000 habitants, contre 9 médecins pour 10 000 habitants en région. Cette moyenne régionale est déjà plus faible qu'au niveau national.

A ce déficit de médecins peut être ajoutée la moyenne d'âge élevée des médecins dont 11 sur 18 ont plus de 55 ans, ce qui interroge sur leur reprise d'activité.

En 2012, la Ville de Châteaudun comptait 14 médecins pour 13 640 habitants, soit une moyenne de plus de 974 patients par médecin.

En 2014, ils ne sont plus que 12 médecins suite aux départs en retraite qui ne sont pas remplacés. Aussi, en cours d'année 2015, trois autres médecins cesseront leur activité sans avoir de successeur.

Le même problème se pose pour les infirmières libérales, qui en 2012 étaient 14 sur le canton (8 à Châteaudun et 6 à Saint-Denis-les-Ponts), soit une densité de 6 pour 10 000 habitants. Un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) a été mis en place par la Ville de Châteaudun, celui-ci regroupe deux infirmières coordinatrices et 22 aides-soignantes, qui travaillent en lien avec les infirmières libérales du territoire (au nombre de 17 en 2014 réparties en trois cabinets dont deux dans la Z.U.S. de Beauvoir).

La Maison de Santé Pluridisciplinaire :

Les risques de déficit de services médicaux motivent l'aménagement d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) à Châteaudun. Située en centre-ville, qui ouvre ses portes en 2012.

Au départ, plus d'une vingtaine de professionnels de santé s'y sont installés (4 généralistes, 1 ophtalmologiste, 1 cardiologue, 1 gastro-entérologue, 7 infirmières, 1 podologue, 1 psychologue, 1 psychothérapeute, 2 sages-femmes, 1 biologiste, 1 diététicienne, 1 kinésithérapeute, 1 dermatologue). Aujourd'hui, les infirmières libérales du territoire effectuent une permanence quotidienne à la MSP.

B. Les orientations stratégiques

Le diagnostic territorial a permis de définir des enjeux et des orientations stratégiques concernant les 4 piliers de la politique de la ville à savoir :

- Pilier I - Cohésion sociale
- Pilier II - Cadre de vie et habitat
- Pilier III - Développement économique
- Pilier IV – Valeurs de la République et citoyenneté

Des ateliers thématiques organisés autour des quatre grands axes définis dans le cadre de la nouvelle politique de la ville ont été organisés avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'objet étant de rendre compte du diagnostic de territoire et de permettre un débat entre les acteurs locaux.

1/ Pilier I - Cohésion sociale

Priorités	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES
1. Assurer à la population l'accès aux soins, aux équipements de santé et à la prévention	1.1. Garantir l'accès aux équipements et services de santé de proximité	1.1.1. Mobiliser les partenaires du secteur de la santé (médecins, CG via plan de santé 28, etc.) autour de la problématique de l'accès aux soins, et du renouvellement des professionnels de santé
		1.1.2. Maintenir et développer les équipements et les services de santé de proximité : création d'un centre communal de santé

	<p>1.1.3. Accompagner les actions ponctuelles et la mise en place de permanences décentralisées, afin de renforcer : l'accès des services, notamment dans le cadre d'actions de dépistage, de prévention et l'articulation avec l'offre de soins ambulatoires</p> <p>1.1.4. Lutter contre la pratique de refus de soins existant chez certains médecins généralistes et spécialistes par la mise en place d'une procédure de signalement par les acteurs de terrain et un renforcement des contrôles</p>
1.2. Renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'accès aux soins des habitants des quartiers	<p>1.2.1. Soutenir l'implantation de dispositifs d'accès à l'information et de médiation santé pour favoriser l'activation des droits en lien avec les rendez-vous des droits de la CAF et/ou de la CPAM</p> <p>1.2.2. Conforter et/ou renforcer l'action des PMI dans les quartiers prioritaires notamment au titre des bilans de santé des enfants en lien avec la médecine scolaire</p> <p>1.2.3. Renforcer dans la déclinaison des programmes régionaux de santé la prise en compte des besoins spécifiques et prioritaires diagnostiqués dans le quartier dont en particulier : les souffrances psychiques, les addictions et l'alimentation, mais plus largement, l'hygiène de vie et les rythmes de vie</p> <p>1.2.4. Soutenir les personnes victimes d'une problématique de santé ou d'handicap devant renoncer aux soins de part l'augmentation des restes à charge des frais de santé.</p>
1.3. Utiliser le contrat local de santé comme cadre de référence	<p>1.3.1. Améliorer l'accès à la prévention, aux soins et aux droits des personnes les plus vulnérables</p> <p>1.3.2. Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière</p> <p>1.3.3. Mettre en œuvre des stratégies de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale</p> <p>1.3.4. Prévenir les conduites à risques (Alcool, drogue, tabac, médicaments, mésusages des outils numériques, vie affective et sexuelle)</p> <p>1.3.5. Lutter contre les cancers (accompagnement des programmes de sensibilisation et de prévention sur les cancers)</p> <p>1.3.6. Prévenir la dépendance des personnes âgées de 60 ans et plus en développant des actions visant à améliorer le vieillissement de la population</p> <p>1.3.7. Sensibiliser les acteurs locaux sur la thématique santé / environnement et développement durable</p> <p>1.3.8. Veiller à la création d'un lieu de répit, de partage et de formation pour les aidants qui s'occupent de personnes handicapées ou touchées par la maladie d'Alzheimer</p>
1.4. Favoriser le développement des filières de	<p>1.4.1. Transférer de l'IFSI/IFAS dans un nouveau lieu de centralité : la caserne Kellermann</p>

	formation médicale et paramédicale	
2. Renforcer l'accompagnement social	2.1. Mener une politique visant à améliorer les conditions de logement	2.1.2. Lutter contre les logements indignes et insalubres 2.1.2. Maintenir et conforter l'accompagnement des personnes en situation d'impayée de traite, de loyer, de factures énergétiques, etc.
	2.2. Veiller à l'insertion sociale des publics	2.2.1. Soutenir les dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle
	2.3. Animer la vie sociale et coordonner les associations caritatives	2.3.1. Aider et soutenir aux structures qui développent des projets individuels et collectifs autour de l'aide alimentaire, vestimentaire, etc.
	2.4. Créer et pérenniser les lieux supports à l'accompagnement social	2.4.1. Pérenniser les actions de nutrition / santé afférentes.
3. Développer les pratiques culturelles, artistiques et sportives accessibles à tous	3.1. Mener une politique culturelle, artistique et sportive fédératrice et diversifié	3.1.1. Créer des liens entre les quartiers et la ville
		3.1.2. Développer des actions en direction des publics cible: 16-25 ans; familles; des personnes âgées, et les personnes très éloignés de la culture
		3.1.3. Développer des animations pour les quartiers (initiative municipale, associative ou commerciale)
4. Soutenir et accompagner le tissu associatif	4.1. Maintenir la diversité du tissu associatif en le pérennisant	4.1.1. Accompagner le renouvellement et la formation des bénévoles
		4.1.2. Favoriser la mutualisation des moyens mis à disposition des associations
	4.2. Instaurer et consolider les partenariats	4.2.1. Mettre en lien les associations entre elles
		4.3. Accompagner et soutenir les associations porteuses de projet
	5. Conforter les parcours éducatifs afin de soutenir les jeunes et leurs parents en considérant la famille dans sa globalité	5.1. Structurer l'intervention publique autour d'une politique jeunesse
5.1.2. Articuler l'intervention des différents acteurs (Education nationale) autour du temps de l'enfant et du jeune dans les projets éducatifs globaux en s'appuyant sur les postes liaisons-famille-écoles-quartiers.		
5.1.3. Coordonner les cadres d'intervention institutionnels		
5.1.4. Accompagner les initiatives d'accès à l'information, sensibilisation à l'orientation professionnelle, découverte des métiers en "tension" et mise en relation avec les chambres consulaires.		
5.1.5. Mettre en place des lieux d'accueil de proximité pour les adolescents dans l'objectif de développer l'autonomie, la mobilité et la citoyenneté : point de rencontre jeune à Beauvoir géré par des intervenants professionnels.		

5.2. Réaffirmer la place de l'école de la République	5.2.1. Renforcer l'attractivité de l'école de la République en développant des projets éducatifs de qualité adossés à la déclinaison de la convention interministérielle avec l'Education Nationale et stabiliser les intervenants dans la durée
5.3. Renforcer la place des structures socio-éducatives, socioculturelles et sportives	5.2.2. Ouvrir les écoles sur la ville et les quartiers en soutenant ou développant des initiatives intégrées (liaison familles/école/quartier, actions de médiation,...) et en mobilisant les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, à l'éducation artistique et scientifique, à la découverte des sports, etc.
5.3. Renforcer la place des structures socio-éducatives, socioculturelles et sportives	5.3.1. Articuler les dispositifs opérationnels de proximité (club de prévention, etc.) et mobiliser les équipements structurants
	5.3.2. Conforter l'articulation des structures de proximité, culturelles, sportives et artistiques dans les projets éducatifs globaux
	5.3.3. Renforcer les démarches de mutualisation des moyens entre les écoles, les structures socio-éducatives et socioculturelles par le biais de projets valorisant les compétences acquises sur les différents temps de vie.
	5.3.4. Favoriser la montée en qualification des professionnels en charge des politiques de prévention, accompagnée par une politique de formation
	5.3.5. Développer les compétences numériques par des projets permettant également un usage responsable
	5.3.6. Faire du sport et de la culture un vecteur de réussite éducative
5.4. Proposer un parcours de réussite éducative adapté aux besoins des jeunes	5.4.1. Soutenir les actions d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants et des jeunes
5.4. Proposer un parcours de réussite éducative adapté aux besoins des jeunes	5.4.2. Renforcer les actions visant à prévenir l'absentéisme, les exclusions et favorisant la réussite scolaire des jeunes en lien avec les outils de veille éducative déjà existants
	5.4.3. Lutter contre le décrochage scolaire en complémentarité et en soutien aux dispositifs existants (plateformes de lutte contre le décrochage scolaire, les dispositifs passerelles pour les enfants les plus en difficulté...)
	5.4.4. Proposer des parcours de réussite éducative et prêter une attention particulière aux périodes charnières (accompagnement à la séparation à l'entrée en maternelle, passage GS-CP, CM2-6ème, 3ème-Secondaire et l'accès aux études supérieures)

		5.4.5. Mettre en place des lieux de mobilisation adaptés aux pratiques des jeunes permettant le repérage et l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés
	5.5. Soutenir les actions de parentalité	5.5.1. Agir sur les représentations, la formation, et l'implication des parents d'élèves
		5.5.2. Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, valoriser les compétences parentales
		5.5.3. Favoriser les passerelles parents/écoles/quartier et l'échange de savoirs et savoir-faire entre parents et professionnels
		5.5.4. Soutenir les actions favorisant l'implication des familles en s'articulant avec les dispositifs de soutien aux familles
		5.5.5. Organiser des conférences débat concernant des problématiques de la petite enfance et de la famille
6. Développer et conforter les actions visant à rompre l'isolement des populations fragiles	6.1. Rompre l'isolement des personnes âgées	6.1.1. Lutter contre l'isolement et le sentiment d'isolement en mettant à disposition des habitants les services publics nécessaires
		6.1.2. Coordonner l'information faite aux séniors
		6.1.3. Proposer des activités et ateliers à destinations des personnes âgées et favoriser le partenariat associatif
		6.1.4. Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en proposant des services à domicile
	6.2. Accompagner les familles monoparentales	6.2.1. Permettre l'accès à des modes de garde de l'enfant pour permettre l'intégration sociale et / ou professionnelle ainsi que la formation
		6.2.2. Soutenir les actions d'aide à la parentalité
		6.2.3. Accompagnement social et orientation de cette population
	7. Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance	7.1. Approche sociale
7.1.2. Mobiliser les structures socio-éducatives et l'animation territoriale		
7.1.3. Favoriser le déploiement, la qualification, la professionnalisation et la coordination des dispositifs de médiation sociale avec les acteurs locaux		
7.2. Approche urbaine		7.2.1. Favoriser l'appropriation de l'espace public
		7.2.2. Développer les démarches de prévention situationnelle et les marches exploratoires pour adapter les aménagements urbains et renforcer la veille technique du génie urbain
		7.2.3. Intégrer la dimension de prévention dans le cadre de la restructuration du quartier

		7.2.4. Généraliser la réalisation d'études de sureté et de sécurité publique (ESSP) dans les quartiers prioritaires
	7.3. Approche économique	7.3.1. Sécuriser les activités économiques, y compris les commerces, dans les quartiers, en renforçant l'articulation des dispositifs privés (gardiennage, vidéo protection, etc.) avec les dispositifs communaux dans le cadre de la stratégie locale de prévention de la délinquance
		7.3.2. Elargir des démarches de prévention situationnelle aux entreprises ainsi qu'aux petits commerces et artisans
	7.4. Approche dissuasive	7.4.1. Mettre en place d'une police de proximité
	7.5. Mesures à l'intention de personne exposée à la délinquance	7.5.1. Favoriser les actions à destination des auteurs d'incivilités pour agir en amont d'une entrée dans la délinquance, renforcer les mesures de réparation
		7.5.2. Développer l'accueil et l'aide aux victimes tant en termes d'accès aux droits que par des mesures d'accompagnement dans les différents lieux de prise en charge (commissariat, tribunal, hôpital, etc.)
		7.5.3. Veiller à la prévention et à la répression des désordres publics, des troubles du voisinage par le confortement de la coordination de la police municipale et de la gendarmerie
		7.5.4. Conforter la prévention de la récidive par le renforcement des mesures de contrôle judiciaire, d'application des peines et d'accompagnement à la réinsertion sur décision du ministère de la Justice

2/ Pilier II - Cadre de vie et habitat

PRIORITES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES
8. Renouvellement urbain	8.1. Poursuivre le renouvellement urbain du quartier	8.1.1. Poursuivre le renouvellement urbain des espaces du quartier d'habitat social présentant des dysfonctionnements socio-urbains importants
		8.1.2. Inscrire les démolitions de logements sociaux dans les stratégies patrimoniales, sociales et territoriales
		8.1.3. Achever la réhabilitation du centre commercial de Beauvoir et requalifier la place de la Liberté
		8.1.4. Requalification des entrées du quartier
		8.1.5. Achever l'aménagement des espaces publics: VRD, espaces verts...
		8.1.6. poursuivre la réhabilitation des équipements existants (écoles, infrastructures sportives...)
	8.2. Intégrer la dimension de prévention dans le cadre de la restructuration du quartier	8.2.1. Améliorer les délimitations des espaces pour sécuriser leurs usages et la gestion des zones "anxiogènes" (cul de sac, venelles, passages souterrains, etc.)
	8.3. Conforter le développement autour de centralités aux rôles mieux identifiés, avec des densités adaptées et qualitatives	8.3.1. Créer un lieu de centralité entre les différents quartiers de la Ville : projet d'aménagement et d'acquisition de la caserne Kellermann
		8.3.2. Requalifier les espaces de transition vers ce lieu de centralité
	8.4. Réalisation d'une couture urbaine entre le quartier et le reste de la Ville	8.4.1. Réaménagement qualitatif des entrées de quartier
8.4.2. Aménagement d'un passage piéton au dessus des voies SNCF		
8.4.3. réalisation d'une couture urbaine entre les zones aux fonctions spécifiques : barre Schweitzer et ensemble des équipements situés de part et d'autre de la rue A France.		
8.5. Résorber les friches sources de ruptures	8.5.1 Aménagement de l'ancienne friche SNCF en un espace vert	
9. Favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels	9.1. Agir pour que la ville soit plus accessible aux personnes à mobilité réduite	9.1.1. Mettre en œuvre le diagnostic voirie
		9.1.2. Procéder à la mise en accessibilité des lieux publics aux populations à mobilité réduite
		9.1.3. Abaisser les bordures de trottoirs face aux passages piétons
	9.2. Contribuer à l'amélioration de l'habitat privé, développer des	9.2.1. Mieux orienter les ménages et notamment les plus fragiles vers les dispositifs existants d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat et pérenniser localement des actions d'animation, de conseil et de partage d'expériences

politiques préventives et lutter contre la précarité énergétique	9.2.2. Permettre l'orientation des personnes à mobilité réduite en vue de bénéficier d'une adaptation de leur logement à leur handicap	
	9.2.3. Poursuivre, améliorer et prolonger les dispositifs territorialisés d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne en lien avec les politiques de renouvellement urbain	
	9.2.4. Développer une veille, des actions préventives et un accompagnement spécifique pour les copropriétés fragiles	
	9.2.5. Assurer une qualité de service aux habitants et locataires	
	9.2.6. Lutter contre la précarité énergétique, lutter contre les risques domestiques (incendie, prévention, risques électriques, monoxyde de carbone,)	
	9.2.7. Poursuivre l'amélioration des logement sociaux et de leur environnement	
	9.3. Développer une offre nouvelle et diversifier l'habitat	9.3.1. Développer une offre de logement diversifiée, selon le contexte urbain, les caractéristiques du marché et les potentiels fonciers
9.3.2. Poursuivre le développement d'une offre locative en PLAI dans des secteurs bien localisés de l'agglomération		
9.3.3. Poursuivre le développement d'une offre locative en PLAI dans des secteurs bien localisés de l'agglomération		
9.3.4. Accompagner les locataires dans l'appropriation de leurs logements neufs à haute performance énergétique		
9.4 .Favoriser l'accès au logement, mener une politique de peuplement et veiller aux équilibres territoriaux	9.4.1. Développer l'observation et le suivi à une échelle fine de l'occupation des parcs de logements et de ses évolutions	
	9.4.2. Favoriser dans les communes les instances de coordination préalables aux commissions d'attribution, selon des formes adaptées aux contextes locaux	
	9.4.3. Accompagner les personnes dans la résolution de leurs difficultés de logement (accès, maintien, information et conseil)	
9.5. Favoriser et soutenir les dynamiques sociales et les initiatives des habitants	9.5.1. Favoriser la concertation avec les habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets logement	
	9.5.2. Développer les démarches globales d'insertion et de renforcement des liens sociaux par le logement	
	9.5.3. Etre à l'écoute les initiatives collectives des habitants	
	9.5.4. Poursuivre la médiation sociale locataire/bailleur	
10. Veiller à la mobilité à l'intérieur de la Ville	10.1. Handicaps	
	10.1.1. Mettre en œuvre la réglementation existante	
	10.2. Cycliste	
	10.2.1. Etendre les réseaux de piste cyclable et favoriser l'interconnexion du réseau existant	
	10.3. Transport en commun	10.3.1. Veiller au bon usage des bus urbain
		10.3.2. Etre à l'écoute des usagers pour l'organisation des circuits de bus

	10.4. Piéton	10.4.1. Construire un passage piéton sur ou sous les voies de chemin de fer (liaison entre le quartier et la gare)
		10.4.2. mettre en place un ascenseur urbain entre les quartiers Saint-Jean et centre-ville
11. Gestion Urbaine de Proximité	11.1. Favoriser le vivre ensemble et le respect de l'espace public	11.1.1. Réappropriation de l'espace public par les habitants
		11.1.2. Prévenir les actes d'incivilités
	11.2. Pérenniser les investissements réalisés et veiller au bon entretien des espaces publics	11.2.1. Prévenir les actes d'incivilités
		11.2.2. Définir une politique d'entretien régulier du matériel et des aménagements
		11.2.3. Pérenniser la présence humaine sur site et sa coordination dans une démarche de veille urbaine dans le cadre notamment de la GUP
	11.3. Gestion des espaces non-bâties	11.3.1. Procéder à des aménagements paysagers de qualité
		11.3.2. Réfléchir à l'aménagement d'espace de stationnement et à leur répartition
		11.3.3. Poursuivre la démarche de résidentialisation et renforcer le volet technique de la gestion urbaine de proximité par le déploiement de convention partenariale pour la gestion des espaces publics et privés
	11.4. Gestion et animation de la vie sociale	11.4.1. Soutenir les actions ponctuelles
	11.5. Tranquillité publique	11.5.1. Soutenir l'équipe de prévention et de médiation spécialisée
11.5.2. Favoriser une police de proximité		
12. Réaliser des équipements publics structurants	12.1. favoriser le développement associatif	12.1.3. Créer les équipements permettant l'installation des associations dans des locaux adaptés et aux normes
	12.2. Construction et réhabilitation des équipements culturels et sportifs	12.2.1. Equipements culturels
		12.2.2. Equipements sportifs
12.3 Développement d'équipement permettant d'accueillir les personnes âgées.	12.3.1. Créer de nouveaux lieux d'accueil à destination des personnes âgées (type FPA, etc.)	
13. Mise en place d'une politique de développement durable	13.1 Travailler sur la réduction des consommations et la lutte contre la précarité énergétique	13.1.1. Accompagner les familles dans la réduction de leur consommation et trouver des solutions adaptées; Mettre en place des dispositifs techniques et financiers nouveau qui permettrait de mieux lutter contre la précarité énergétique
	13.2 Mettre en œuvre la trame verte et bleue	13.2.1. Faire des jardins familiaux de véritables espaces de nature et de convivialité de proximité et s'appuyer sur ces jardins pour développer des dynamiques sociales (intergénérationnelles, formation permanente)

	13.2.2. Permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leur cadre de vie en les faisant participer à des actions d'embellissement
	13.2.3. Développer des actions de médiation et de concertation sur la création de nouveaux espaces verts
13.3. Renforcer la propreté des quartiers en s'appuyant notamment sur le programme zéro déchets	13.3.1. Sensibiliser, informer, éduquer à la propreté et à la réduction des déchets
	13.3.2. Accompagner les familles dans la réduction des déchets
	13.3.3. Développer des systèmes innovants de collecte des déchets
13.4. Sensibiliser et éduquer au développement durable	13.4.1. Sensibiliser et former aux enjeux de développement durable et aux pratiques éco-citoyennes
	13.4.2. Permettre aux populations qui se sentent les moins concernées de s'approprier les enjeux du développement durable à travers la mise en place d'actions concrètes (installation de composteurs de proximité, aide à la récupération de l'eau de pluie ou à l'installation d'équipements moins énergétivores) et pédagogiques (ateliers d'économie d'énergie)
	13.4.3. Entretenir une dynamique de concertation et de médiation face aux enjeux de développement durable

3/ Pilier III - Développement économique et emploi

PRIORITES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES
14. Accompagner vers l'emploi et soutenir le développement d'activités	14.1. Se mobiliser pour créer les conditions d'un développement économique dans et pour le quartier	14.1.1. Donner une attractivité économique aux quartiers prioritaires et vécus
		14.1.2. Développer une offre immobilière favorisant la mixité sociale
		14.1.3. Connecter le paysage économique au quartier (et vice-versa), pour développer les liens entre les habitants du quartier et les gisements d'emplois actuels et à venir dans la proximité immédiate du quartier
		14.1.4. Soutenir les entreprises locales par la mise en place d'une veille permettant l'accompagnement pour l'obtention de subvention et l'instauration de coopération entre les entreprises locales
		14.1.5. Soutenir de nouvelles entités économiques relevant de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique en interface avec les secteurs économiques porteurs
		14.1.6. Poursuivre et impulser les partenariats visant au soutien des artisans et commerçants
		14.1.7. Evaluer les besoins des entreprises en vue de mettre en place des filières de formations répondant à ces besoins.
		14.1.8. Soutenir les associations et les chantiers d'insertion professionnels.
	14.2. Se mobiliser afin de favoriser l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi	14.2.1. Valoriser les compétences et talents présents dans les quartiers de la politique de la ville
		14.2.2. Faire bénéficier les habitants du quartier politique de la ville des fruits du développement économique : sensibiliser, informer, valoriser les filières d'avenir; Accompagner et préparer les publics; Mettre en relation les publics avec les offres d'emploi; Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et les salariés fragilisés dans leur emploi, notamment les séniors, les femmes, les familles monoparentales et les jeunes
		14.2.3. Développer l'esprit d'entreprises dans les quartiers
		14.2.4. Soutenir les projets développant l'esprit d'initiative et favoriser le rapprochement avec le monde économique.
		14.2.5. Renforcer la maîtrise des savoirs de base, dont l'acquisition des codes de l'entreprise, du savoir être et des compétences clés
		14.2.6. Développer l'accompagnement renforcé pour la création d'entreprise et notamment l'accompagnement post-crédation
		14.2.7. Lever les freins à l'emploi (mobilité, logement, santé, accès aux modes de garde, etc.)
		14.2.8. Remobiliser les personnes désaffiliées

		14.2.9. Remobiliser les décrocheurs scolaires
		14.2.10. Développer les compétences en adéquation avec les besoins de l'entreprise
		14.2.11. Favoriser la construction de parcours (service civique, etc.)
		14.2.12. Accès à l'emploi pour les personnes handicapées

4/ Pilier IV - Valeurs de la République et citoyenneté

PRIORITES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES
15. Vivre dans la République Citoyenneté et participation citoyenne	15.1 .Diffuser et expliquer les valeurs de la République et de la citoyenneté	15.1.1. Mettre en place des lieux d'accueil de proximité pour les adolescents dans l'un des objectifs sera de développer la citoyenneté.
		15.1.2. Favoriser la diffusion et la mise en pratique de la citoyenneté par une appropriation de la vie et de l'animation du quartier par les habitants, les associations et les usagers de celui-ci.
		15.1.3 Permettre aux collégiens issus des collèges du quartier de renouveler leur regard sur le quartier dans lequel ils étudient en répondant à un appel à projet
16. Lutte contre les discriminations	16.1. L'accès au droit pour tous	16.1.1. Permettre l'accès à l'information et au droit
	16.2. Sensibilisation et formation des professionnels	16.2.1 Sensibiliser les professionnels
17. Egalité homme femme	17.1. Prévenir les violences conjugales et accompagner les victimes	17.1.1 Formation des professionnels
	17.2 Sensibiliser contre les stéréotypes de genre	17.2.1 Sensibiliser les enfants et les adolescents au sein des structures d'accueil ainsi que leurs encadrant
	17.3 Permettre aux femmes d'avoir une réelle place dans l'espace public et s'investir dans la vie de la cité à travers des projets	17.3.1 Valoriser les projets portés par des femmes
	17.4 Favoriser l'accès des femmes à la formation et à l'emploi	17.4.1 Permettre aux jeunes filles la découverte de filières professionnelles techniques
	17.5 comprendre les enjeux de l'égalité femmes-hommes dans les quartiers et de leur intégration dans tous les domaines des actions du contrat de ville	17.5.1 Prendre contact avec la population afin de comprendre ces enjeux et dresser un état des actions à mener

IV. Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre

A. Les objectifs opérationnels

- ✓ Ils sont chiffrés et déclinés annuellement
- ✓ Les objectifs opérationnels sont traduits dans le Plan d'actions du contrat de ville (dispositif de droit commun ou de la politique de la ville)

B. La convention d'application du contrat de ville

- ✓ Élaboration et signature des différentes conventions thématiques
- ✓ Convention de renouvellement urbain PNRU 1
- ✓ Déclinaison d'une charte d'engagements réciproques entre l'Etat, la commune et l'organisme HLM
- ✓ Convention intercommunale visant à articuler la politique en matière d'attribution de logements sociaux

C. Les engagements des partenaires

- ✓ Suivi des objectifs opérationnels chiffrés pour mesure des résultats ainsi qu'appréciation qualitative issus de l'observation locale
- ✓ Le contrat précise la structure locale d'évaluation chargée de mesurer et d'évaluer ces résultats selon la méthodologie nationale de l'Observatoire national de la politique de la ville à laquelle tous signataires du contrat communiquent les données.

Les engagements des partenaires :

L'État	L'État intervient au titre des dispositifs de crédits et dispositifs spécifiques de la Politique de la Ville (DSU, DPV, AAP). La mobilisation des crédits et dispositifs de droit commun reste à préciser. Le volet territorial du CPER sera mobilisé après validation du règlement.
L'Europe	L'Europe interviendra au travers des fonds FEDER et FSE après validation du règlement
Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire et mobilisation des fonds européens	Le présent article définit les priorités régionales et identifie les thématiques pouvant être accompagnées par la Région au titre de ses dispositifs. Les montants de subventions régionales pouvant le cas échéant apparaître dans les annexes sont mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale. La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent être soutenues par la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles. En particulier, en lien avec les compétences régionales en matière d'emploi, de formation et de solidarité territoriale, les crédits régionaux seront prioritairement mobilisés. <u>Au titre du pilier « cohésion sociale », autour de :</u>

o L'action éducative et la lutte contre le décrochage scolaire

La Région est en responsabilité dans les domaines de l'accueil des lycéens et des apprentis.

Elle s'engage à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements situés dans les quartiers prioritaires ou à proximité à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote, comme la lutte contre les discriminations, les actions en faveur de l'égalité des chances, la promotion de la citoyenneté, la santé, la culture ...

Une part des actions conduites par la Région en matière d'apprentissage est cofinancée par des crédits du FSE dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020 : actions qualifiées à destination des apprentis, professionnalisation des équipes CFA.

Par ailleurs, pour permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail avec la qualification la plus élevée possible, la Région s'engage fortement pour lutter contre le décrochage du système scolaire tant dans les lycées que dans les CFA, en coordonnant des plateformes ayant pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.

o Le développement des usages liés au numérique

Au-delà du déploiement du Très Haut Débit, la Région accompagne le développement des usages liés au numérique via des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la formation, et par l'aménagement de lieux dédiés.

o La mise en place de structures adaptées pour l'accueil de la petite enfance

Ce type d'investissement permet un accès facilité à l'emploi pour les jeunes parents, notamment dans le cas de familles monoparentales, très représentées dans les quartiers prioritaires et souvent confrontés à des emplois en horaires décalés.

o Les projets locaux de santé, via des structures d'exercice regroupé (MSP, centres de santé, ...)

L'accès à la santé est un droit fondamental dont sont trop souvent éloignées les populations des quartiers prioritaires où la problématique de l'accès aux soins est aussi prégnante que dans certaines zones rurales. La Région accompagne et soutient des projets de promotion de la santé initiés dans les lycées et les CFA en faveur des jeunes, en lien avec des structures associatives locales.

o Le soutien à des actions culturelles et sportives

Les associations culturelles et sportives jouent un rôle de proximité fondamental notamment auprès des jeunes, pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté. Le sport participe par ailleurs à l'épanouissement personnel et à la santé. La Région encourage le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

Au titre du pilier « cadre et vie et renouvellement urbain », autour de :

o La réhabilitation thermique du parc social

Au-delà des financements mobilisables pour la constitution ou reconstitution de l'offre, ou pour, l'amélioration de l'habitat (résidentialisation, réhabilitations...), la réhabilitation thermique est primordiale, tant pour la lutte contre le réchauffement climatique, que pour améliorer le confort des logements et baisser la quittance globale des locataires.

Concernant l'offre nouvelle, celle-ci doit être pensée dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale.

o L'aménagement d'espaces et d'équipements publics favorisant le lien social

La Région accompagne les initiatives visant à améliorer ou réintroduire des services et équipements de qualité dans les quartiers, notamment ceux développant le lien social et permettant une ouverture du quartier vers la ville (médiathèques, centres culturels, maisons des jeunes, équipements sportifs, centres sociaux...).

Concernant les espaces publics, priorité est donnée à la requalification d'espaces

	<p>propices à la convivialité (places, jardins publics, plaines de jeux...).</p> <p><u>o La mobilité</u></p> <p>Les liaisons inter-quartiers sont une condition de l'intégration des quartiers prioritaires au reste de la ville et plus largement de l'agglomération. A cet effet, leur accessibilité et leur, désenclavement est un objectif à atteindre. Conformément au Plan Climat Régional, la Région priorise ses interventions en direction des transports en commun (aménagement liés à la restructuration de réseaux de bus et à l'amélioration des dessertes) et des circulations douces (pistes cyclables, cheminements piétonniers).</p> <p><u>Au titre du pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », autour :</u></p> <p><u>o Du soutien à la création et au développement d'activités</u></p> <p>Les initiatives d'optimisation du potentiel économique des quartiers doivent être encouragées.</p> <p>La Région dispose d'outils de soutien à la création, au développement à la reprise d'entreprises, et d'interventions pouvant accompagner les projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises (type couveuses, pépinières), les locaux commerciaux ou de services.</p> <p><u>o Du développement de l'accès à l'emploi et à la formation</u></p> <p>Le soutien à l'emploi et au développement économique durable est prioritaire pour la Région.</p> <p>Dans ce cadre, elle définit, organise et met en œuvre des formations à destination des demandeurs d'emploi pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire, lutter contre le chômage, - permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer professionnellement et de sécuriser leurs parcours. <p>Cette offre de formation vise notamment l'obtention des les niveaux de qualification correspondant aux niveaux, d'employabilité repérés dans les entreprises de la région (niveau IV et V).</p> <p>Une part de ces actions est co-financée par des crédits du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur la période 2015/2017 dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020. L'IEJ vise les personnes de - de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation pour une intégration durable sur le marché du travail.</p> <p>En complément, la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordonne le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), afin que tous les publics, jeunes et adultes disposent d'un égal accès à l'information et à l'orientation tout au long de la vie - développe une politique d'accès aux savoirs de base pour favoriser l'insertion des publics visés - mobilise différentes réponses pour accompagner, vers la formation et/ou l'emploi, les demandeurs d'emploi au 1er rang desquels figurent les jeunes : aide au fonctionnement des Missions Locales, aide au permis de conduire, garde d'enfants, transport... <p>Enfin, la question de l'insertion constitue une préoccupation régionale qui se traduit en particulier par l'encouragement au recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics dans le cadre des Contrats territoriaux (à minima 5% des heures travaillées pour des investissements supérieurs à 500 000 HT).</p> <p><u>o Du soutien à l'économie sociale et solidaire</u></p> <p>La Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Elle soutient en particulier les emplois associatifs.</p> <p>Par ailleurs, les activités d'insertion par l'activité économique peuvent être soutenues.</p> <p>Le public jeune étant un public prioritaire pour la Région au vu de ses compétences, un certain nombre de mesures en leur faveur sont développées dans le cadre du Plan</p>
--	---

avenir jeunes.

Des initiatives transversales peuvent également rejoindre les priorités de politiques régionales, comme par exemple, hors agglomérations, le dispositif ID en Campagne qui est susceptible d'intervenir sur les 3 piliers.

La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville. Un vade-mecum est tenu à leur disposition par les services régionaux.

Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional.

En particulier, concernant les investissements, que ceux-ci s'inscrivent ou pas dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, les crédits régionaux sollicités devront être inscrits au Contrat régional de Solidarité territoriale (ou Contrat de 3^{ème} génération encore en cours) correspondant.

Le financement régional s'opèrera selon les modalités des cadres d'intervention correspondants.

La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial intégré et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014/2020 a spécifiquement inscrit des crédits FEDER, dans le cadre d'un axe dédié, au bénéfice d'investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville : en direction de la réhabilitation thermique de 4 000 logements sociaux à l'horizon 2023 sur l'ensemble des 52 quartiers prioritaires en région Centre-Val de Loire en direction de la création de locaux d'activités économiques, dans les quartiers prioritaires ou leurs abords immédiats

Les modalités de mobilisation des fonds européens par les EPCI intégrant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville

Conformément aux règlements du Parlement européen et du Conseil : article 7 du règlement FEDER 1301/2013 et article 123 du règlement général 1303/2013 : le FEDER soutient dans le cadre des programmes opérationnels, le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux qui rencontrent les zones urbaines.

. Les villes et les entités infrarégionales ou locales chargées de la mise en oeuvre des stratégies urbaines durables, ci-après dénommées « autorités urbaines » sont responsables des missions liées, au minimum, à la sélection des opérations conformément à l'article 123 du règlement 1303/2013.

L'Autorité de gestion peut désigner un ou plusieurs Organismes Intermédiaires (OI) pour exécuter certaines tâches de l'Autorité de gestion ou de l'autorité de certification sous la responsabilité de cette autorité. Les modalités convenues entre l'Autorité de gestion et les organismes intermédiaires sont consignées officiellement par écrit.

Par conséquent :

. Les Contrats de ville, cadres de mise en oeuvre de la politique de la ville, correspondent à une approche intégrée du développement urbain souhaité par la Commission européenne.

. Chaque EPCI est désigné comme « Autorité urbaine » et Organisme Intermédiaire (OI). Il participe directement à la mise en oeuvre de l'axe urbain du PO en sélectionnant les opérations pouvant bénéficier de crédits FEDER. A ce titre, dans le cadre de la délégation des missions de sélection, une convention spécifique peut être passée entre l'EPCI et l'Autorité de gestion (le Conseil régional).

Modalités de gouvernance .

Chaque OI sélectionne les dossiers de demande de subventions FEDER dans le cadre du comité de Pilotage du Contrat de ville. L'opération retenue est ensuite instruite par l'autorité de gestion (Région Centre-Val de Loire) qui aura la responsabilité de vérifier

	<p>son éligibilité (conformément à l'art. 7(5) du règlement(UE) 1301/2013). L'Organisme Intermédiaire veille à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.</p> <p>Le conseil régional de programmation et le Comité de suivi du PO, sont systématiquement informés des opérations sélectionnées par chaque OI au titre de l'axe urbain.</p> <p>Après sélection d'une opération par un OI, l'Autorité de gestion assure la notification, le conventionnement avec le bénéficiaire et le contrôles des dépenses déclarées en vue de leur remboursement en conformité avec les règles en vigueur.</p> <p>L'autorité de gestion peut réunir les OI, afin d'examiner toute question relative à la bonne mise en œuvre de cet axe urbain.</p>
<p>Le Conseil Département al d'Eure-et- Loir</p>	<p>Le Conseil départemental affirme en signant la convention-cadre du contrat de ville de Châteaudun, au-delà de l'obligation fixée par les textes, sa volonté de participer aux politiques et actions qui apportent ou renforcent la cohésion sociale des différents territoires du département.</p> <p>La contribution du Conseil départemental s'exprime, conformément aux dispositions de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, par la valorisation des actions et dispositifs de droit commun qu'il met en œuvre dans le cadre de ses compétences et des organisations qu'il a mis en place sur le territoire départemental. Ce socle d'intervention ne fait naturellement pas obstacle à envisager des évolutions justifiées par des besoins spécifiques repérés sur tel ou tel quartier prioritaire.</p> <p>ENFANCE FAMILLE PARENTALITE</p> <p><u>Médiation familiale</u> : subvention de droit commun de 5000 € attribuée à l'ADSEA pour l'ensemble du Département</p> <p><u>Lieux d'accueil parents-enfants</u> : mise à disposition de personnels dans les lieux d'accueil parents-enfants des quartiers concernés, animations en salles d'attente de lieux de consultation médicale : LAEP la Passerelle, 1 rue Flandres Dunkerque, Chateaudun, permanences 2 demi-journées par semaine</p> <p>Participation au groupe de travail Réseau parentalité Dunois pour un projet de conférence en 2015</p> <p>JEUNESSE</p> <p><u>Projets des collèges</u> :</p> <p>Collège Tomas Divi, projet « Edition et littérature » : 780 €. Concerne 26 élèves de 4ème</p> <p>Collège Tomas Divi, projet « Astronomie »: 200 €. Concerne 20 élèves de 4ème</p> <p>Collège Anatole France, projet « Science et art » : 450 €. Concerne 28 élèves de 4ème</p> <p>Collège Anatole France, projet « théâtre » : 1 000 €. Concerne 38 élèves de 6ème et SEGPA</p> <p>Collège Anatole France, projet « théâtre » : 1 000 €. Concerne 34 élèves tous niveaux et SEGPA</p> <p>EDUCATION</p> <p><u>Dotations spécifiques aux collèges</u> :</p> <p>Collège Tomas Divi : 3 000 €</p> <p><u>Ateliers périscolaires</u> :</p>

20 collégiens concernés au collège Tomas Divi : Coût : 1 424 €, plus charges patronales soit 1700 €

collégiens concernés au collège Anatole France : Coût : 1576 €, plus charges patronales soit 2000 €

Projets éducatifs permanents assurés par le centre départemental de l'enfance pour son public: Remobilisation des jeunes déscolarisés

SANTE

Permanences médico-sociales :

Permanences médicales : consultations infantiles, suivi de grossesses, contraception, préparation à la naissance

Permanences 1 Place du Phénix, Chateaudun

Centre de lutte anti-tuberculeux :

Permanence médicale quotidienne, 3 place cap de la Madeleine, Chateaudun

Edition de plaquettes d'information.

Centre de planification :

Permanence médicale 2.5 jours par semaine, 114, Rue de la République, Chateaudun

Edition de plaquettes d'information.

Santé mentale :

Intervention du Conseil départemental pour créer, soutenir et articuler les liens des services existants : CMPP, CMP, SPIJ, SAMSAH, ALVE, SAMAD, SSIAD

Lutte contre le déficit de l'offre de santé :

Création d'un annuaire ressources pour les professionnels de santé

Création d'un guide d'installation des professionnels de santé

Sensibilisation des médecins pour devenir maîtres de stage

Développement des réseaux de santé auprès des associations d'étudiants en médecine, écoles para-médicales

CULTURE ET SPORT

Danse à l'école : Projet pédagogique et artistique entre chorégraphes, enseignants et structures médico-sociales :

FORMATION EMPLOI INSERTION

Accompagnement socioprofessionnel, accompagnement des encadrants, suivi et placement des bénéficiaires du RSA à la sortie des structures d'insertion : 106 060 €

Ateliers et chantiers d'insertion : 103 104 €

	<p>LIEN SOCIAL, VIE DE LA CITE</p> <p>Permanences sociales des travailleurs sociaux du département :</p> <p><u>Point refuge</u> : structure d'accueil et d'hébergement des personnes en errance : 38 000 €</p> <p><u>Réunion d'animation territoriales</u> : proposition de réunions d'informations à destination des élus et des partenaires pour faire connaître les dispositifs mis en place par le Conseil départemental en matière d'action sociale et médico-sociale</p> <p><u>Prévention spécialisée</u> : prévention de la marginalisation et insertion des jeunes et familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, financement de 80 % des postes d'éducateurs IFEP</p> <p>Coût : 114 691 €</p> <p>PREVENTION DE LA DELINQUANCE</p> <p><u>AVIEL</u> : participation de 7 000 € accordée au Comité départemental d'accès au droit pour financer sur l'ensemble du département les permanences des professionnels du droit, dans les points d'accès au droit et maisons de justice.</p> <p><u>Intervention d'un travailleur social, correspondant social en gendarmerie rémunéré par le Département et doté d'un véhicule de service du Conseil départemental</u></p> <p>CADRE DE VIE</p> <p><u>Accompagnement social et médico-social des personnes âgées en handicapées</u> :</p> <p>Actions en faveur du maintien à domicile</p> <p>Mise en place de dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées en handicapées, facilitation du travail en réseau avec les partenaires</p> <p>Présence d'un espace senior informations services, 3 Place cap de la Madeleine à Chateaudun, lieu-ressource d'informations pour les personnes dépendantes et leurs familles</p>
<p>La communauté de communes du Dunois</p>	<p>La communauté de communes mobilisera dans le cadre de ses compétences l'ensemble des moyens financiers nécessaires à la concrétisation des projets. La mobilisation des financements de la communauté de communes au titre du droit commun reste à préciser</p>
<p>La Ville de Châteaudun</p>	<p>La mobilisation des financements de la ville au titre du droit commun reste à préciser.</p>
<p>La Caisse des Dépôts et Consignations</p>	<p>La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Châteaudun.</p> <p>Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.</p> <p>Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.</p>

	<p>1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, - le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi, - les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...). <p>2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :</p> <p>D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) - les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) - les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...). <p>D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ; - opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...). <p>3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.</p> <p>Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.</p>
--	--

Engagements des autres signataires du contrat :

La Caisse d'Allocations familiales 28	La mobilisation des financements au titre du droit commun et crédits spécifiques reste à préciser.
La Chambre de Commerce et d'Industrie 28	La mobilisation des financements au titre du droit commun et crédits spécifiques reste à préciser.
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat 28	La mobilisation des financements au titre du droit commun et crédits spécifiques reste à préciser.
Pole Emploi	La mobilisation des financements au titre du droit commun et crédits spécifiques reste à préciser.

Le bailleur social	La mobilisation des financements au titre du titre du droit commun et crédits spécifiques reste à préciser.
---------------------------	---

Les engagements prévisionnels des signataires (hors crédits de droits communs), pour l'année 2015 seront, sous réserve des disponibilités de crédits et de l'évaluation des actions menées, reconduits pour les années 2016 à 2020, pour des montants à déterminer en fin d'exercice*.

→ Une annexe budgétaire viendra préciser pour chaque exercice budgétaire les engagements de chacun des signataires du Contrat de Ville.

D. Modification du Contrat de Ville

Le contrat de ville pourra être réactualisé, à l'initiative du maire, par période triennale.

Par ailleurs, les annexes jointes ou ayant vocation à être adjointes ultérieurement sont indicatives et évolutives. Elles pourront par conséquent faire l'objet d'ajustements.

C'est notamment le cas pour l'ensemble des tableaux des équipements ainsi que les associations pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu qui pourront, à l'initiative du maire, et après accord des services de l'État, être actualisés chaque année.

Les ajustements opérés pourront le cas échéant faire l'objet d'avenants, notamment ceux relatifs à la stratégie mise en œuvre sur le territoire.

Annexes

- Annexe 1 : Cartographie du périmètre de la Zone Urbaine Sensible (2007-2014)
- Annexe 2 : Cartographie du nouveau périmètre du quartier prioritaire quartier réglementaire de la politique de la ville : le quartier Camus-Schweitzer (1^{er}/01/2015) et du nouveau périmètre de quartier de veille active (au 1^{er} /01/2015)
- Annexe 3 : Tableau des équipements pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu (liste actualisable annuellement) (1^{er}/01/2015)
- Annexe 4 : Liste des associations pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu (liste actualisable annuellement) (1^{er}/01/2015)
- Annexe 5 : Convention ANRU de mai 2008
- Annexe 6 : Avenant à la convention ANRU

- Annexe 7 : Charte ou règlement intérieur du conseil de citoyens du quartier prioritaire « Camus-Schweitzer »

Le présent contrat est établi en 17 exemplaires originaux,

Signé à....., le.....

Four la Ville de Châteaudun		Four l'Etat
Le Maire Alain VENOT		Le Préfet Monsieur Nicolas QUILLET

Four l'OPH le Logement Dunois		Four le Conseil Régional Centre-Val de Loire
Le Président, Monsieur Alain VENOT		Le Président, Monsieur François BONNEAU

Four le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir		Four la Communauté de Communes du Dunois
Le Président, Monsieur Albéric de Montgolfier		Le Président, Monsieur Alain ROUSSEAU

Pour le TGI de Chartres		Pour la Caisse des Dépôts et Consignation
La Présidente, Madame Françoise BARBIER-CHASSAING		Le Directeur Régional, Monsieur Pascal Hoffmann

Pour le PJJ Centre-Orléans		Pour la Direction fonctionnelle pénitentiaire d'insertion et de probation
Le directeur territorial, Monsieur Dominique PERIGOIS		La directrice fonctionnelle, Madame Marie-Emmanuelle CROUSZILLES

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat 28		Pour Pole Emploi
Le Président, Monsieur Michel CIBOIS		La Directrice Territoriale Madame Margot Cantero

Pour la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir		Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir
Le Directeur Départemental, Monsieur Thierry GRETHEN		Le Président, Monsieur Joël ALEXANDRE

Pour l'Académie Orléans-Tours		Pour l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Le Directeur Académique des services départementaux de l'Éducation Nationale Monsieur Joël Sürig		Le Directeur Général Monsieur Philippe DAMIE

Le Procureur de la République, Monsieur Patrice OLLIVIER-MAUREL		

ANNEXES

Annexes

- Annexe 1 : Cartographie du périmètre de la Zone Urbaine Sensible (2007-2014)
- Annexe 2 : Cartographie du nouveau périmètre du quartier prioritaire quartier réglementaire de la politique de la ville : le quartier Camus-Schweitzer (1^{er}/01/2015) et du nouveau périmètre de quartier de veille active (au 1^{er} /01/2015)
- Annexe 3 : Tableau des équipements pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu (liste actualisable annuellement) (1^{er}/01/2015)
- Annexe 4 : Liste des associations pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu (liste actualisable annuellement) (1^{er}/01/2015)
- Annexe 5 : Convention ANRU de mai 2008
- Annexe 6 : Avenant à la convention ANRU
- Annexe 7 : Charte ou règlement intérieur du conseil de citoyens du quartier prioritaire « Camus-Schweitzer »

Annexe 1 : Cartographie du périmètre de la Zone Urbaine Sensible (2007-2014)



Zone Urbaine Sensible de 2007 à 2014

17-02-2015 Plan sans échelle

LEGENDE:

■ PERIMETRE ZUS.

■ PERIMETRE PRU (CONVENTION DE 2008).



Annexe 2 : Cartographie du nouveau périmètre du quartier prioritaire : le quartier Camus-Schweitzer (1^{er} janvier 2015)



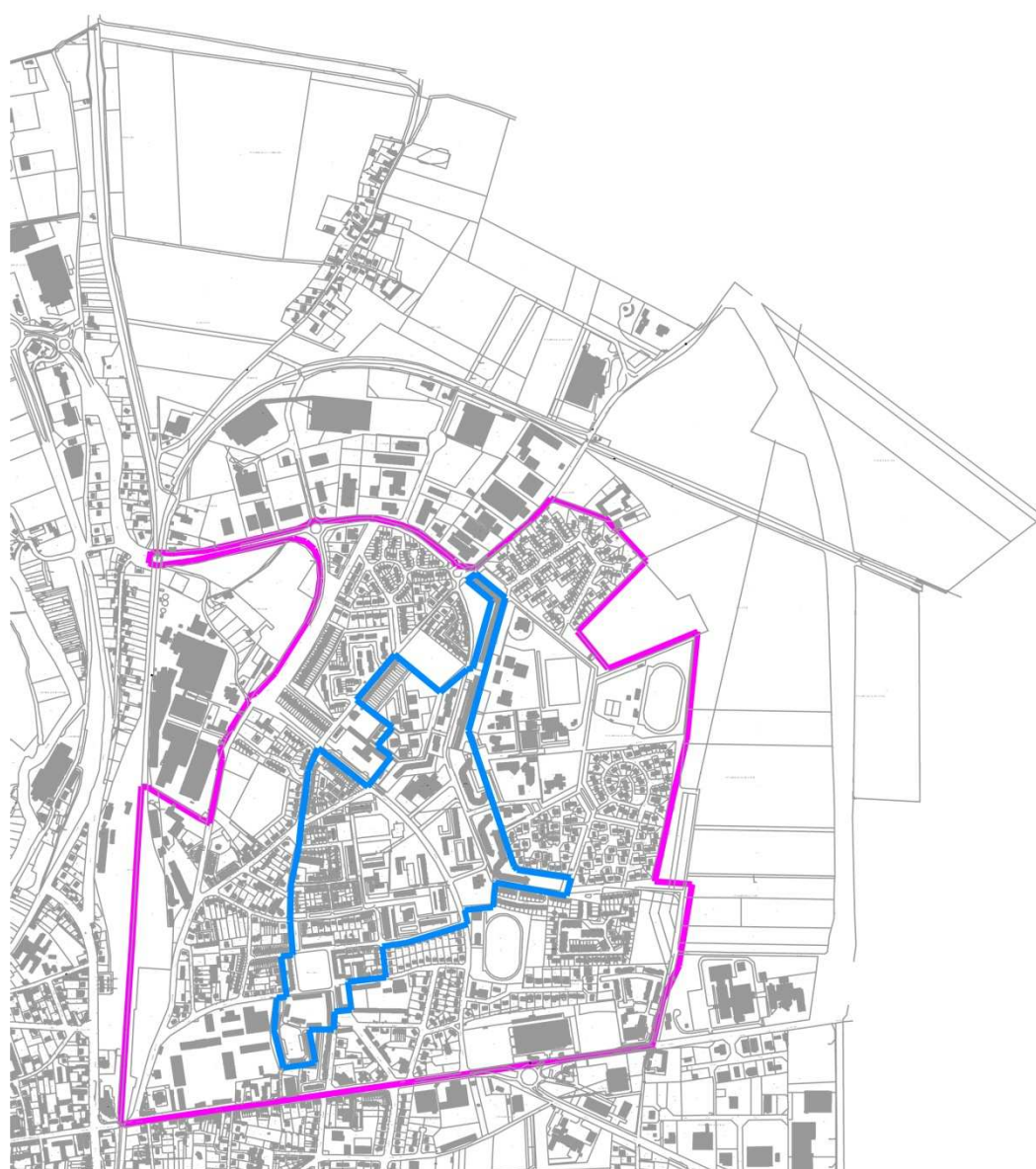
*Nouveaux périmètres
du quartier prioritaire au 1^{er} janvier 2015*

17-02-2015 Plan sans échelle

LEGENDE:

— PERIMETRE QUARTIER REGLEMENTAIRE.

— PERIMETRE QUARTIER DE VEILLE.



Annexe 3 : Tableau des équipements pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu (liste actualisable annuellement) (1er/01/2015)

**Liste des équipements inscrits dans le quartier vécu de Châteaudun
(hors équipements inclus dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire)**

Quartier de Veille

Vocation de l'équipement	Nom de l'équipement	Adresse	Code postal / ville	Commentaire justifiant son inscription dans le quartier vécu
Équipement administratif	Hôtel de Ville	place du 18 octobre	28200 Châteaudun	Service public
	Centre de finances publiques	14 rue de la Madeleine	28200 Châteaudun	Service public
	Sous-préfecture	25 rue Jean Moulin	28200 Châteaudun	Service public
	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	19 rue du Maréchal Lyautey	28200 Châteaudun	Service public
Équipement sanitaire	Cuisine Centrale	6, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun	Service public implanté à proximité de la nouvelle géographie prioritaire
	Centre d'habitat du dunois (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés)	rue Anatole France	28200 Châteaudun	Construction d'un nouveau foyer. Des travaux sont en cours à côté de l'école rue de la Fontaine située rue Anatole France pour transfert.
	Centre Médico Psycho-Pédagogique	15 rue Armand Bertin	28200 Châteaudun	Service public implanté à proximité de la nouvelle géographie prioritaire
	Centre Médico Psychologique	7 rue de Vilsain	28200 Châteaudun	Service public implanté à proximité de la nouvelle géographie prioritaire
	Caserne Kellermann	Boulevard Kellermann	28200 Châteaudun	Cabinet médical IFSI et IFAS
Équipement social et d'animation	CCAS	114, rue de la République	28200 Châteaudun	Service public implanté à proximité de la nouvelle géographie prioritaire
	Maison de santé pluriprofessionnelle	43, bis boulevard Grindelle	28200 Châteaudun	Service public implanté à proximité de la nouvelle géographie prioritaire

	Crèche l'Île aux Enfants	3, rue Anatole France	28200 Châteaudun	Service public de proximité implanté dans le quartier
	Halte garderie Bisounours	3, rue Anatole France	28200 Châteaudun	Service public de proximité implanté dans le quartier
	Auberge sociale	6, avenue des Martineaux	28200 Châteaudun	Service public implanté à proximité de la nouvelle géographie prioritaire
	Maison des associations	6, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun	Service public de proximité implanté dans le quartier - permet le maintien du tissu associatif par une offre de locaux
	Salle Gaston Couté	Avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun	
	Caserne Kellermann (Pôle associatif)	Boulevard Kellermann	28200 Châteaudun	Projet d'aménagement de secteur à vocation d'équipement sanitaire et d'animation
Équipement sportif	Stade Beauvoir	4, Mail de Beauvoir	28200 Châteaudun	
	Stade Kléber Picard	8, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun	
	Stade Provost	101 rue Saint Jean	28200 Châteaudun	Skate Parc
	Gymnase Jean Moulin	13, rue Pierre et Marie Curie	28200 Châteaudun	
	Gymnase Jean Macé	7, rue Jean Macé	28200 Châteaudun	
	Gymnase Pasteur	11, rue Pasteur	28200 Châteaudun	
	Piscine municipale	19 rue du Champdé	28200 Châteaudun	
	Tir Dunois	5, boulevard des Frères Bouliveau	28200 Châteaudun	
	Salle Jacques Secrétin	19, rue Louis Appert	28200 Châteaudun	
	Salle Henri Cochet	13, rue Pierre et Marie Curie	28200 Châteaudun	
Équipement d'enseignement	Ecole IFSI et IFAS/caserne Kellermann	Boulevard Kellermann	28200 Châteaudun	Projet d'aménagement de secteur à vocation de formation supérieure
	Ecole Jean de la Fontaine	rue Anatole France	28200 Châteaudun	Site en devenir
	Maternelle Brossolette	rue Pierre Brossolette	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier

	Maternelle Jean Macé	40, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Maternelle Jacques Prévert	6, rue du Colonel Ledeuil	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Primaire Curie	2, rue Pierre et Marie Curie	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Primaire Jean Macé 1	42, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Primaire Jean Macé 2	38, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Primaire Pasteur	7, rue Pasteur	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Collège Anatole France	5, rue Anatole France	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Collège Tomas Divi	rue Pierre Brossolette	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Lycée Emile Zola	26, rue de Civry	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Lycée Professionnel Jean-Félix Paulsen	8, boulevard du 8 Mai	28200 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Lycée Nermont	2, rue de Nermont	28202 Châteaudun	Etablissement correspondant à la carte scolaire pour les habitants du quartier
	Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie	11 rue Louis Appert	28000 Châteaudun	
Équipement culturel	Espace Malraux	79 rue de Varize	28200 Châteaudun	
	Théâtre	place saint André	28200 Châteaudun	
	Ecole municipale des Beaux Arts	place Cap de la Madeleine	28200 Châteaudun	
	Ecole municipale de Théâtre	2 place du 18 Octobre	28200 Châteaudun	
	Ecole municipale de Musique	12 impasse des Cordeliers	28200 Châteaudun	

	Cinéma le Dunois	24 rue Lambert Licors	28200 Châteaudun	
	Château de Châteaudun	place Jehan du Dunois	28200 Châteaudun	
	Les grottes du Foulon	35 rue des Fouleries	28200 Châteaudun	
	Musée des Beaux Arts et d'histoire naturelle	3 rue Toufaire	28200 Châteaudun	
	Médiathèque	36, boulevard Grindelle	28200 Châteaudun	Lien entre les 2 villes
Equipement de proximité à vocation commerciale ou économique	Zone commerciale de Vilsain		28200 Châteaudun	
	Zone industrielle de Beauvoir		28200 Châteaudun	
	Zones commerciale des Garennes		28200 Châteaudun	
Equipement liés à l'accès à l'emploi	MILOS	1 rue des Empereurs	28200 Châteaudun	
	CIO	place Cap de la Madeleine	28200 Châteaudun	
Espaces verts Liaisons douces	Projet passerelle enjambant la ligne SNCF	rue de Sancheville à boulevard Grindelle	28200 Châteaudun	Liaison douce permettant de renforcer la circulation piétonne entre les "les deux morceaux de ville"
	Pointe de friche SNCF	entre boulevard Kellermann, rue de Sancheville et voie de chemin de fer	28200 Châteaudun	Liaison douce permettant une valorisation de la couture urbaine
	liaison quartier/centre commercial	bordure sud du boulevard des Frères Bouliveau et voie communale située au nord de la PAULSTRA	28200 Châteaudun	Liaison douce permettant le lien entre le quartier et la zone Commerciale des Garennes
	Jardin de l'Europe	rue Jean Macé et rue Branly	28200 Châteaudun	City stade, air de jeux
	Pistes cyclables	avenue du général de Gaulle et place du Phénix	28200 Châteaudun	

	Caserne Kellermann	Boulevard Kellermann	28200 Châteaudun	Liaison douce permettant de renforcer la circulation piétonne entre les "les deux morceaux de ville" et création d'un parc sur l'actuelle place d'arme
Territoire de projet	Caserne Kellermann	Boulevard Kellermann	28200 Châteaudun	Projet d'aménagement de secteur à vocation d'équipement sanitaire. Renforcement du pôle géographique de la ville qui permet un lien entre les deux quartiers.
	Friche ancien château d'eau	rue de Sancheville	28200 Châteaudun	
	Ancien silos désaffectés	rue de Sancheville	28200 Châteaudun	
	Entrées de quartier		28200 Châteaudun	
Locaux Association à vocation sociale ou de santé	Restaurants du cœur	37, rue Jarrethout	28200 Châteaudun	
	Secours populaire	17, rue Louis Appert	28200 Châteaudun	
	Banque alimentaire	17, rue Louis Appert	28200 Châteaudun	
	Saint Vincent de Paul	40, rue Isambert	28200 Châteaudun	
Locaux / Terrain Association à vocation éducative et/ou d'animation	Jardin de l'Europe	rue Jean Macé et rue Branly	28200 Châteaudun	City stade, air de jeux

Annexe 4 : Liste des associations pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu (liste actualisable annuellement) (1^{er}/01/2015)

Type d'association	Nom de l'association	Président	Adresse	Code postal / ville	Commentaire justifiant son inscription dans le quartier vécu
Association à vocation Sociale et culturelle	ALCV Association pour le Logement et le Cadre de Vie	Serge COUE	9, bd Schweitzer Président : 39, rue Robert-Schuman	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA
	A.L.C.V. Section Jardins Familiaux	Didier LEMOINE	9, bd Schweitzer Président : 3, place des Graviers	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA
	Amicale des travailleurs et des commerçants marocains	Haj BENDAIOU	1, rue Armand de Gramont	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA
	Association des professionnels de la maison de santé du Dunois	Docteur Bertrand JOSEPH	43, boulevard Grindelle	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA
	C.A.D.A 28 Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile	Emmanuel FARCY	5, passage des Francs tireurs de Cannes BP 40071	28202 CHATEAUDUN CEDEX	Activité concernant les habitants du QVA
	Chorale Arc-en-ciel	Daniel VERRIER	70, rue Louis Armand	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA
	Hama Crew	Mahmoud EJJABRI	4, rue Camille Caquineau	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique à la salle Solbach
	Société Dunoise d'archéologie sciences et arts	Bernard ROBREAU	Maison Lumière 2, Cloître Saint Roch	28200 Châteaudun	
	2 A.C.D.Association d'Animations et de Collectionneurs Dunois	Jean-Pierre CHEVALLIER	Maison des Associations 6, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun	
	2 A.C.D.Association d'Animations et de Collectionneurs Dunois 28 D.E.A.	Hubert LIMET	26, rue de Luynes	28200 Châteaudun	
	Division Eurelienne d'Eure & Loir Air	Joaquim TAVARES	18, rue Lambert Licors	28200 Châteaudun	
	A Domicile 28	Chantal BOUQUERY	7, passage des Francs Tireurs de Cannes	28200 Châteaudun	
	A.A.S.D.I. Association d'Action Sociale d'Insertion	Michel GUY	N°3 les Sorbiers	28200 JALLANS	
AGIRabcd 28 Action de Bénévoles pour la Coopération et le Développement	Gilbert LUTUN	19, rue Louis et Auguste Lumière	28200 Châteaudun		

Association à vocation Sociale et culturelle	Accueil et Partage Responsable Haïti	Marie-Jeanne BUTEL	5, rue de l'Hortet 34700 POUJOLS 10, Chemin de la Treille Crépainville	28200 Châteaudun
	Aéro Club de Châteaudun «Jean-Fournier»	Daniel BONNEVAL	Bp 70092	28202 Châteaudun Cedex
	Amicale du personnel du Centre Hospitalier	Chantal JOURDAIN	59, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun
	Amicale Laïque «CielL» Section astronomie	Lionel HESRY	4, rue de Kromeriz	28200 Châteaudun
	Amicale laïque de Châteaudun	Daniel VERRIER	70, rue Louis Armand	28200 Châteaudun
	Amicale laïque Section «Les fausses notesS»	Tanguy ROQUIER	4, rue des Petites-Filles-Dieu	28000 CHARTRES
	ASA Ecurie 28	Serge VANIER	BP 10112 28205 CHATEAUDUN CEDEX 6, rue de Belfort	28200 Châteaudun
	Association «Atelier Recycl'Art and Co»	Perrine BEDEL	12, rue de la République	28200 JALLANS
	Association «Les deux rives Dunoise»	Fouzia BENDEQ	24, rue Albert Camus	28200 Châteaudun
	Association culturelle des femmes Dunoises	Hava YUKSEL	15, Chemin Charbon Locaux rue Pasteur	28200 Châteaudun
	Association des anciens élèves de Nermont	Jean-François GUILLEMIN	10, rue de Châteaudun	28200 DONNEMAIN
	Association des aviateurs Dunois	l'Adjudant-Chef THUILLIER	Base Aérienne 279 - Route d'Orléans	28200 Châteaudun
	Association familiale de Châteaudun	Bernadette PASQUER	1, avenue des Mécaniciens	28200 Châteaudun
	Association locale des donneurs de sang bénévoles	Raymonde CHIBOIS	11 rue Saint-Eloi	28200 Châteaudun
	Association ornithophile de la Beauce et du Perche	Michel THIOUX	13, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun
	Association philatélique Dunoise	Vincent LAIGRET	42, rue Foucault	28200 Châteaudun

Association pour la construction du piano avec le clavier G.L.C.F.	Lucyna Catherine GAJ	14, rue Lambert Licors	28200 Châteaudun
Association Yo-Ré-Mi Yoga Relaxation Mieux-être	Françoise SARNY	24, lieu-dit «Le Bois de Cercottes»	28220 AUTHEUIL
Atelier d'écriture Tournemots	Jacques NEVEU	Chez Madame Anne BEAUVALLLET 6, rue de Loigny	28200 Châteaudun
Barb'Arts	Guillaume CHARDON	17, rue Ange Pitou – Valainville –	28200 MOLÉANS
Beatles Fans Club	Sylvain LELOUTRE	38, rue Foucault	28200 Châteaudun
Bibliothèque Sonore Association des donneurs de voix	Evelyne LAFON-DELOFFRE	11, cloître Saint-Roch	28200 Châteaudun
Bridge Club Dunois	Michel LEGENDRE	35, rue de la Madeleine	28200 Châteaudun
C.R.A.P. Centre de Ressources et d'Actions Pédagogiques	Amélie NUNES NOGUEIRA	I.D.E.N. 2 Rue de Loigny	28200 Châteaudun
C.R.E.A. Collectif de Recommandations et d'Echanges d'Affaires	François-Xavier GETTI	112, rue de la République	28200 Châteaudun
C.S.B. Club des Séniors de Beauvoir	Claudine RICOIS	63, avenue du Général de Gaulle	28200 Châteaudun
C.C.A.E. Cercle Culturel Afro-Européen	Ndirimian BOUMBE	21 rue de Donnemain	28200 Châteaudun
Chorale Arc-en-ciel	Daniel VERRIER	70, rue Louis Armand	28200 Châteaudun
Ciel de Beauce	Pierre MUTIN	19, rue Albert Communeau	28200 THIVILLE
Club Cœur et Santé de Châteaudun Fédération Française de Cardiologie	Edith MALBEAUT	27, rue Foucault Appartement 4	28200 Châteaudun
Club de l'amitié des Martineaux	Claude BOISSONNET	8, avenue des Martineaux	28200 Châteaudun
Club Radio Amateurs de Châteaudun	Philippe LEROY	3, rue des Bordes	28200 JALLANS

	Comité Catholique Contre la Faim	Colette LAZENNEC	36, rue Gambetta 28200 CHATEAUDUN	28200 Châteaudun
	Comité des fêtes de l'arrondissement de Châteaudun	Pierre LECLERC	4, rue Buissonnets	28200 LOGRON
	Communauté Occitane	Philippe ARTIGAUD	217, chemin des Grous	18300 SANCERRE
	Conférence Saint Vincent de Paul	Jean DENIZET	40, rue Isambert	28200 Châteaudun
	Croix d'honneur Section scrabble	Françoise BOUVET	79, rue de Chollet	28200 Châteaudun
	Croix d'honneur Section tarots	Jean-François BENHAMOU	7, impasse du Loir	28200 SAINT DENIS LES PONTS
	Croix rouge Française	Viviane SEIGNEURET	39, boulevard Grindelle	28200 Châteaudun
	Dunois Loisirs	Patrick GUERIN	5, rue Fontaine Marie	28220 DOUY
	Dunois Perche Insertion	Jérôme REBOURS	La Boissière – rue des Fouleries	28200 Châteaudun
	Dyspraxiques mais fantastiques	Nathalie COLAS	47, rue Georges Bizet	28200 Châteaudun
	Enfants Europe Bosnie	Christine FAUCON	Maison des Associations «Léon-Gabin» 6, avenue du Général de Gaulle Courrier à envoyer à Monsieur Surmonne 6, rue du Pont 28200 DONNEMAIN	28200 Châteaudun
	Ensemble	Joséphine MONTALBANO	9, boulevard Albert Schweitzer Appt. 1229	28200 Châteaudun
	Entre cour et jardin	Sébastien ORY	85, rue du Val St-Aignan	28200 Châteaudun
	Estudiantina Dunoise	Roger PÉCOUT	23, rue du 11 Novembre	28200 Châteaudun
	Eure-et-Loir Nature	Anna DAVID	Maison de l'Agriculture Rue de Chavannes 28630 MORANCEZ 44, rue Foucault	28200 Châteaudun

	F.C.P.E. 28 Collège Anatole France	Mohammed BENDJELLOUL	15, rue du 19 Mars 1962	28200 Châteaudun
	France Afrique Aide à la vie	Abadie FOURNIER	1, rue du Vannage	28200 CONIE MOLITARD
	G.D.E.A. Groupe Dunois d'Expression Artistique	Michel GARREAU	8, allée Pierre de Ronsard	28200 Châteaudun
	Harmonie de Châteaudun	Rose-Marie FRANCHET	9, rue du Maréchal Lyautey	28200 Châteaudun
	Histoire et Mémoire	Ludovic LEBRETON	11, rue Flandres-Dunkerque	28200 Châteaudun
	Institut occidental de Yoga, de l'énergie de Châteaudun	Jean-François SERREAU	5 allée Migaudry 28800 BONNEVAL Siège social : 27 rue du Château Gaillard	28200 Châteaudun
	J.M.F. Jeunesses Musicales de France	Catherine HILLION	56, rue du Mont Barry	28200 LA CHAPELLE DU NOYER
	Kiwanis Club de Châteaudun	Denis CHESNEAU		
	Konwa	Jean-Michel CETOUT	35, rue Marcel Proust	28200 Châteaudun
	L'oiseau dynamic	Sylviane BRAZILLIER	Résidence Léo-Lagrange 2, rue Loyseau	28200 Châteaudun
	La communauté du marteau	Joseph METAIS	7, rue Principale	28200 VILLAMPUY
	La troupe du bonheur	Beatrice COUTOUT	40, rue Gambetta	28200 Châteaudun
	Langues sans frontière	Céline SURRIRAY	12 rue du 12 Mai 1944	28200 JALLANS
	L'atelier prend l'air	Monique FAUVE	43, rue Gallo Romaine	28200 MARBOUÉ
	Le comité de Châteaudun du secours populaire Français	Dominique GARCIA	17, rue Louis-Appert Présidente : 11 Andillou 28290 St- Pellerin	28200 Châteaudun

Le sourire et le cœur des anges	Angéline HILAIRE	78, rue Tomas Divi	28200 Châteaudun
Les amis d'Europe	Michel GALON	2, allée du Lavoir de Chollet	28200 Châteaudun
Les amis de la danse	Pierre LAVAINNE	15, rue Jean Macé	28200 Châteaudun
Les amis du château	Norbert THERBY	10, impasse de la Forge	41160 OUZOUER LE DOYEN
Les arts chorégraphiques Dunois	Christelle AUBRIL	27, boulevard Kellermann Présidente: 26, rue de Luynes 28200 CHATEAUDUN	28200 Châteaudun
Les ateliers d'Ali-Baba	Régine LIMET		28200 Châteaudun
Les blés d'or	Karine SCHUH	Maison de Retraite 16, rue Fédé	28200 Châteaudun
Les papillons blancs d'Eure et Loir	Marie-Claude HERAULT	7, rue des Grimois Bapaume	28200 THIVILLE
Les restos du cœur	Josiane BUSSON	37, rue Jarrethout	28200 Châteaudun
LES VALCOPA'S TROUPE	Laëtitia ZAMBETTI	4, rue de Tarragon	28200 Châteaudun
Ligue contre le cancer Section Châteaudun	Françoise SARNY	24, lieu-dit «Le Bois de Cercottes»	28220 AUTHEUIL
Lions Club de Châteaudun	Christian BATAILLE	53, rue Saint-Valérien Siège social : chez Monsieur Fouillard 37, rue de Belfort EV	28200 Châteaudun
Loisirs Musique Danse Dunoise	Sylvie DELASALLE	76, rue de Jallans	28200 Châteaudun
M.O.S.A.I.C. Mouvement de Solidarité et d'Actions Interculturelles et Citoyennes	Marta MARTINEZ	106, rue de Kromeriz	28200 Châteaudun
M.R.A.P. Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	Chantal LAROCHE	1, rue Marcel-Proust	28200 Châteaudun

Maison de la paix «Darel Salam»	Abderrahman SADKI	9, rue de Loigny	28200 Châteaudun
M;A;M Les razmockets	Xavier HENRY	25, rue Lambert-Licors	28200 Châteaudun
Mineur Sixtet	Corinne LETOUZE	2, impasse des Cordeliers	28200 Châteaudun
Mouvement Vie libre	Pierre FOURNIER	138 rue Louis Armand	28200 Châteaudun
Neige et Soleil	Patrick PERDEREAU	1, route de Machelainville	28140 PERONVILLE
Orphelins de Bangui	André FILLION	1, résidence Jean-Maurice	28200 Châteaudun
PHOTO CLUB DUNOIS	Vincent BATAILLE	1, chemin de la Treille Crépainville	28200 Châteaudun
Que nos différences deviennent richesses	Marie-Dany BARBIER	5, impasse des Tilleuls	28200 SAINT-DENIS-LES-PONTS
R'n Voice	Marc PEREZ	1, rue du Cloître Saint-Roch	28200 Châteaudun
Radio Grand ciel	André LAZENNEC	36, rue Gambetta	28200 Châteaudun
Radio Intensité	Pascal BOUCLET	BP 20 239	28203 Châteaudun Cedex
Résidence Habitat Jeunes Charles Brennus (association du FJT)	Sihame KHALIL	1, rue Anatole France	28200 Châteaudun
Revivisco Ensemble vocal Revivisco	Louis-Marie HUMEAU	18, boulevard Grindelle	28200 Châteaudun
COMPAGNIE RESONANCE(S)	Isabelle RIGOULAY	38, rue de Belfort	28200 CHATEAUDUN
Rotary International Club	Bruno FERRON	4bis, rue de Thoreau	28220 DOUY
S.A.D.S. Service d'Aide à Domicile Schweitzer	Pierre MUTIN	19, rue Albert Communeau	28200 THIVILLE

	S.P.A.D. Société Protectrice des Animaux	Danielle PINTO	69, Chemin des Basses Garennes	28200 Châteaudun	
	Secours Catholique	Colette ESNAULT	36, rue Jean-Moulin	28200 Châteaudun	
	Société Dunoise d'archéologie Sciences et Arts	Bernard ROBREAU	Maison Lumière 2, Cloître Saint-Roch Président : 70, rue Louis-Armand EV	28200 Châteaudun	
	Top Services	Emmanuel HUMEAU Directeur: Laurent BUSOLINI	11, boulevard Schweitzer	28200 Châteaudun	
	U.C.I.A. Union Commerciale des Commerçants et Artisans	Claire FLEURY	BP 10119	28205 Châteaudun	
	Western Dance Country	Christelle FOUASSIER	110, rue Louis-Armand	28200 Châteaudun	
	Yoga Club Dunois	Annie CALMON	15, rue Lambert Licors	28200 Châteaudun	
	Zarbo	Raphaëlle JOURDAIN	106, rue de la République	28200 Châteaudun	
Association Sportive	Aïkido-Club	José-Antonio SANCHEZ	30, rue de la GarenneLa Varenne Ferron	28200 LA CHAPELLE DU NOYER	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Dojo
	O.C.C.B. Athlétisme	Vincent CHEVRON	29, rue de Bellevue	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Stade Kleber Picard
	Madminton-Club	Clément MARTIN	17 Morenneville	28200 OZOIR LE BREUIL	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique à la salle Henri Cochet
	Châteaudun Basket Club	Jérôme GOUIN	9, rue des Dahlias	45100 ORLEANS	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Gymnase Foucault

Iaïdo Ryu Châteaudun	Christophe DUBOIS	1 rue Anatole France	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Dojo
Qi Gong et Bien-être	Michel VILAIRE	3 Rue André Perdrix	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique à la salle Solbach
Tai Ji Chemin de Vie	Alexandra COTHENET	La Hubardière	41160 MOREE	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique à la salle Solbach
Boxe Française Savate Dunoise	Abdelaziz SAKIM	57 rue Louis Armand	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique à la salle Solbach
Muaythai Club de Châteaudun	Frédéric LOYER	23 Migaudry	28200 OZOIR LE BREUIL	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique à la salle Solbach
Amicale laïque « Alchess » - Section Echecs	Jacky DESCAMPS	4, Hameau « Le Ménard »	28160 YEVRES	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique à au foyer Marcel Tharaud
Association Sportive Futsal Châteaudun (ASFC)	Dominique DEBRÉE	44 rue Albert Camus	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Gymnase Jean Moulin
O.C.C. Handball	Cyril PELÉ	30, rue de Chartres	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Gymnase Jean Moulin
Judo Club Dunois	Jean-Pierre BOYER	3, Impasse de Jumeaux	28200 JALLANS	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Dojo
Karaté-Club de Châteaudun	Denis LECLERCQ	25 Boirville	28200 LUTZ EN DUNOIS	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Dojo

	Amicale de Pétanque	Monsieur André MANCEAU	82 rue Tomas Divi	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au boulodrome de Beauvoir
	Rugby OURS 28	Marc SOUCAZE	21, rue Auguste Rodin	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au stade Beauvoir
	Eure'L Taekwondo Châteaudun	Cindy DARCILLON	17 rue Jean ROSTAND	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Gymnase Jean Moulin
	Ball-trap Club Dunois	Jean-François MENGAL	1 bis rue du Moulin	28200 MOLEANS	
	Tir Dunois	Jackson THIBAULT	5, boulevard des Frères Bouliveau Président: 43, route de Brou	28200 Châteaudun	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au stand de tir
	Tir à l'Arc Arc-Club Dunois	Philippe FOUCHER	8, rue de la Garenne	28200 LA CHAPELLE DU NOYER	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Gymnase Jean Moulin
	Châteaudun-Volley-ball	Jean-François LOYAL	11, rue du Haut-Perreux	28200 CONIE MOLITARD	Activité concernant les habitants du QVA Association dont l'activité se pratique au Gymnase Foucault
	Athlétisme A.D.S.A. (Association Dunoise de Sport Adapté)	Pascal LAVAINNE	15 rue Joseph Imbault	28220 LE MEE	
	Aéro-Club de Châteaudun (" Jean-Fournier ")	Pierre Louis LE MESLE	25, rue de l'Argonne	28110 LUCE	
	Canoë-Kayak	Eric GOZILLON	Les grands Moulins 6 rue des Fouleries	28200 CHATEAUDUN	
	A.B.C.D. (Académie Billard Club Dunois)	Patrick POTET	5, rue des Francs-Tireurs de Cannes	28200 CHATEAUDUN	

A traveler like no one else	Clément LEROY	15 rue de la Croix - Crépainville	28200 CHATEAUDUN
Billard Anglais Dunois	Claude SEVESTRE	10, place des Gravier	28200 CHATEAUDUN
Le Messenger de Châteaudun	Jean-Paul DOUCET	24 Eteauville	28200 LUTZ- EN-DUNOIS
A.C. Sud 28 Châteaudun (Avenir Cycliste Sud 28)	Sébastien JEROME	6 rue de la Voie Blanche	28200 SAINT- CLOUD-EN- DUNOIS
Vélo Club Dunois Cyclotourisme	Claude ROUZIER	66 rue du Val Saint-Aignan	28200 CHATEAUDUN
L'Arabesque Dunoise	Cécilia DE HARO LOPEZ	11, rue de la Cavée	28220 DOUY
Entente Canine Dunoise (Agility)	Christophe COCRELLE	18 Les Goislardières	28200 LANNERAY
Centre Equestre Dunois	Audrey ANGLADE et Oscar CARDOSO	Chemin de Saint Martin	28200 CHATEAUDUN
Dart's Band Dunois	Alain VERRON	39 Grande Rue	28220 ROMILLY SUR AIGRE
O.C.C. Football	Philippe BLOT	6, rue des Hautes garennes	28200 CHATEAUDUN
Aqua-Gym	Francine BADAIRE	1+D74:D86, Porte d'Abas	28200 CHATEAUDUN

Croix d'Honneur -Section Gymnastique	Marie-Pierre LEGRAND	24 chemin St Martin	28200 CHATEAUDUN
Gymnastique Volontaire (section Châteaudun)	Bernadette BOIS	2, place Maurice Ravel	28200 CHATEAUDUN
S.T.G. (Société de Trampoline et de Gymnastique)	Pierre LECOUPLE	19 rue du Champdé	28200 CHATEAUDUN
Jogging Club Dunois	Marc MARTIN	34 quater, rue des Roncettes	28200 ST DENIS LES PONTS
Aéro-Model Club	Pierre louis LEMESLE	25, rue de l'Argonne	28110 LUCE
Club Nautique Dunois	Christine HESRY	4, rue de Kromeriz	28200 CHATEAUDUN
Club Subaquatique Dunois	Marc VANOVERSCHELDE	42, rue des Champs Guigniers La Varenne Ferron	28200 LA CHAPELLE DU NOYER
Les Brochetons du Loir	Jean-Luc QUERNEC	10, la Bretonnière	28200 DONNEMAIN
Pêcheurs Sportifs Dunois (Team Sensas Châteaudun)	Didier ROUINTRU	3 rue des Grimois - Bapaume	28200 THIVILLE
Spéléologie G.R.S. 28	Eric BAILLEUL	31 rue du Fer à Cheval	28200 SAINT DENIS LES PONTS
Croix d'Honneur - Section Tennis de table	Marie-Pierre LEGRAND	24 chemin St Martin	28200 CHATEAUDUN

	Dunois Loisirs – Section Gymnastique et Tennis de table	Patrick GUERIN	5, rue Fontaine marie	28200 DOUY	
	UTLRD	Mme BERGER	2, rue Toufaire BP 50123	28205 CHATEAUDUN CEDEX	

Annexe 5 : Convention ANRU (mai 2008)

Annexe 6 : Avenant n°3 à la convention ANRU

Annexe 7 : Charte ou règlement intérieur du conseil de citoyens du quartier prioritaire « Camus-Schweitzer » :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens.

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

L'objectif du conseil de citoyens est de :

1/ Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels

La première mission du conseil de citoyens est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers identifiés par la politique de la ville. A cet effet, le conseil de citoyens doit :

- favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels du quartier prioritaire ; résidents, associations, acteurs socio-économiques, usagers non résidents des quartiers
- chercher à associer ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes...
- veiller à l'expression de tous les points de vue tout en recherchant la construction d'une vision commune pour un projet territorial intégré décliné sur le quartier, en identifiant les enjeux et les priorités d'action. ;
- favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels, notamment à travers des démarches de co-formation
- être positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels pour que la parole des habitants exprimée au sein du conseil citoyens soit légitimée et prise en compte.

2/ Un espace favorisant la co-construction du contrat de ville. Le conseil de citoyens peut être associé à la co-construction du contrat de ville

3/ Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes

Le conseil citoyen est un lieu d'expression qui doit favoriser les pratiques émergentes.

Il peut élaborer et conduire, à son initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par le contrat de ville. Ces projets doivent s'inscrire en cohérence et dans la complémentarité avec l'existant, se construire en partenariat avec les acteurs du territoire.

Dans le cadre du contrat de ville, les projets développés peuvent être :

- Initiés par le conseil de citoyens et confiés à une structure partenaire (centre de santé ,...)

- portés par des habitants du quartier, non membres du conseil de citoyens, mais - accompagnés et soutenus dans leur démarche par ce conseil ;
- portés directement par le conseil de citoyens.

Le conseil de citoyen comprend deux catégories de membres : d'une part, des habitants du quartier concerné et d'autre part, des représentants d'associations et acteurs locaux.

Le conseil de citoyen sera régi selon le règlement joint en annexe et dont les grands axes sont rappelés ci-après :



REGLEMENT INTERIEUR

DU CONSEIL DE CITOYENS

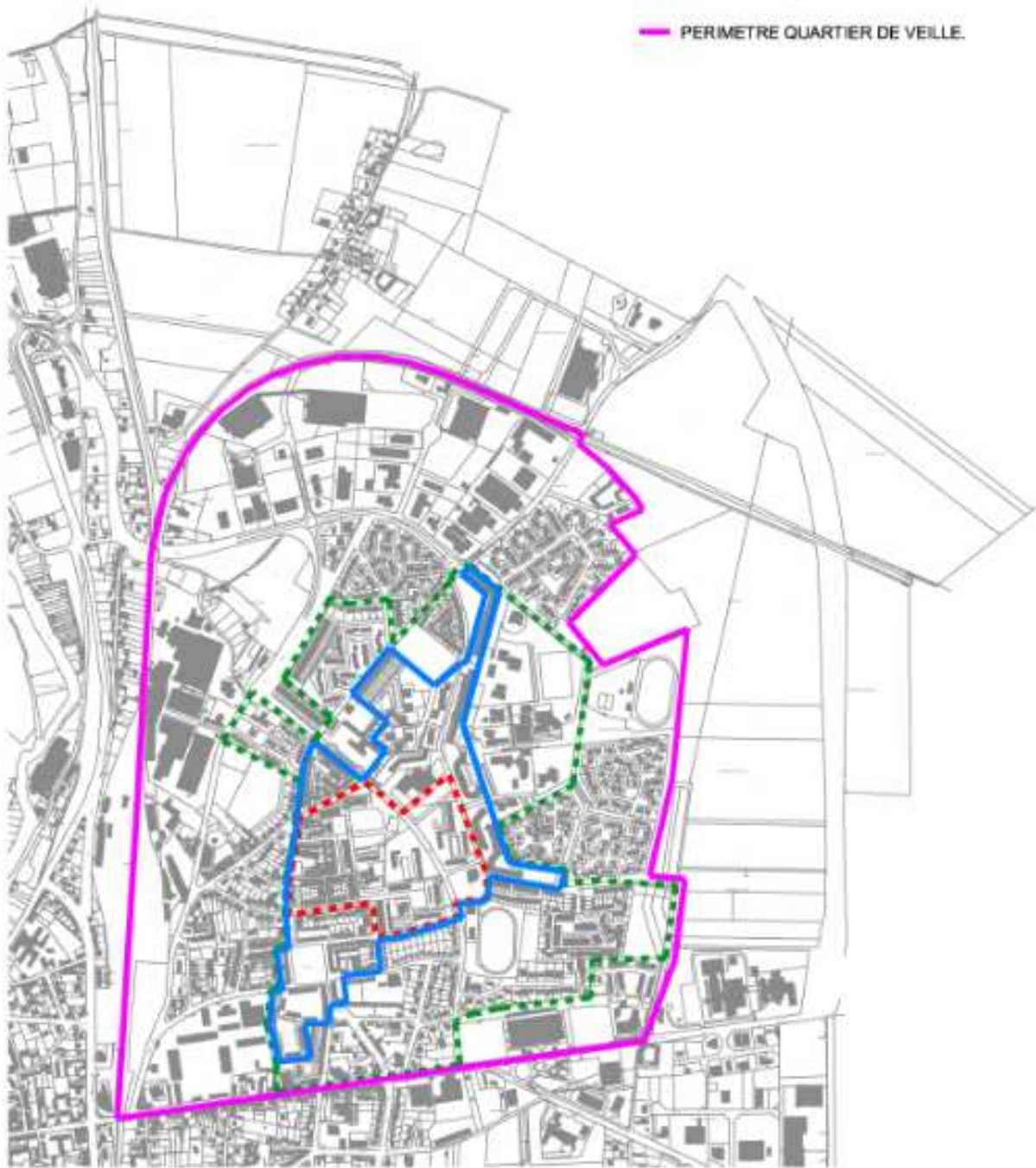
DU QUARTIER CAMUS – SCHWEITZER

VILLE DE CHATEAUDUN

*Nouveaux périmètres
du quartier prioritaire*
LE 16-10-2014 Plan sans échelle

LEGENDE:

- ■ PERIMETRE ZUS.
- ■ PERIMETRE PRU (CONVENTION DE 2008).
- NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE.**
- ■ PERIMETRE QUARTIER REGLEMENTAIRE.
- ■ PERIMETRE QUARTIER DE VEILLE.



PREAMBULE :

En référence à la loi d'Orientation pour la politique de la ville en date du 21 février 2014 et conformément à la délibération n°2015-163 du Conseil municipal du 13 mai 2015, il est créé un Conseil de citoyens du Quartier Camus - Schweitzer.

Par cette décision, la ville de Châteaudun affirme l'intérêt qu'elle porte au dialogue permanent avec les habitants, les acteurs du secteur associatif, et sa volonté de favoriser la concertation et la participation pour la politique urbaine de la Ville de Châteaudun.

TITRE 1 :

OBJET ET ORGANISATION DU CONSEIL DE CITOYENS

ARTICLE 1 : Objet

- 1.1 Le conseil de citoyens est représentatif d'habitants, d'association et d'acteurs locaux de la Ville de Châteaudun. Il remplit une fonction consultative auprès du Conseil municipal de la ville de Châteaudun, représentée par son Maire.
- 1.2 Le conseil de citoyens intervient sur saisine de son Président ou à la demande de la ville de Châteaudun.
- 1.3 Le conseil de citoyens a compétence pour formuler des avis, propositions ou recommandations y compris de façon prospective sur toutes les questions relatives à l'aménagement et au développement économique et social du quartier Camus - Schweitzer. Il est associé au Contrat de ville de Châteaudun et à toutes les évolutions qui lui sont liées, ainsi qu'à la Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

ARTICLE 2 : Durée

- 2.1 Le conseil de citoyens est mis en place de façon permanente. Il est réinstallé au début de chaque mandat municipal. Les membres désignés au titre de la première installation du conseil de citoyens le sont jusqu'au terme du mandat municipal.

2.2 La durée du mandat de ses membres ne peut excéder celle du mandat municipal.

ARTICLE 3 : Périmètre

Le champ géographique de réflexion du conseil de citoyens correspond au périmètre du zonage prioritaire du quartier Camus - Schweitzer. Il peut toutefois, sur demande du Maire de la ville de Châteaudun, s'inscrire dans un périmètre plus large.

ARTICLE 4 : Siège (moyens alloués)

Le conseil de citoyens a pour siège, le siège social de la Ville de Châteaudun.

La ville de Châteaudun met, une à deux fois par mois, une salle à disposition pour que se réunisse le conseil de citoyens.

ARTICLE 5 : Composition et désignation

5.1 La composition du conseil de citoyens est de six membres et deux collèges:

- Collège 1: Habitants _ trois membres
- Collège 2: Associations et acteurs locaux _ trois membres

5.2 Trois habitants sont désignés par le Maire représentant de la Ville de Châteaudun. Si la résidence des habitants dans le quartier Camus - Schweitzer est recommandée, elle n'est pas rédhitoire.

5.3 Le Maire de la ville de Châteaudun saisit des habitants, des associations et des acteurs locaux de la Ville de Châteaudun afin de constituer les trois membres du collège 2

	Ville de Châteaudun Quartier Camus-Schweitzer
Collège 1 _ "Habitants"	Trois
Collège 2 _ "association et acteurs locaux"	Trois
TOTAL du conseil de citoyens	Six

ARTICLE 6 : Vacance de siège

6.1 La vacance de siège résulte de la démission volontaire, de la démission d'office ou de la perte de qualité en vertu de laquelle un membre a été désigné.

6.2 La démission d'un membre du conseil est reçue par le Président du conseil de citoyens, qui en avise immédiatement les membres du conseil de citoyens et le Maire de la ville de Châteaudun.

6.3 En cas de 3 absences successives d'un membre aux réunions du conseil de citoyens, sans motif grave ou reconnu légitime par le Président du conseil, ce dernier propose à l'assemblée réunie de le considérer comme démissionnaire d'office.

6.4 La perte du droit électoral entraîne la démission d'office.

6.5 Est réputé perdre la qualité en vertu de laquelle il a été désigné, tout membre :

- représentant une institution qui cesse d'exercer l'activité professionnelle ou associative ayant motivé sa désignation,
- dont le mandat est retiré par l'organisme qui l'a désigné.

ARTICLE 7 : Remplacement d'un membre

Le remplacement d'un membre est opéré dans un délai de deux mois à compter de la constatation de la vacance de siège.

Toute personne désignée pour remplacer un membre du conseil de citoyens exerce son mandat jusqu'à l'expiration du mandat de la personne qu'il remplace.

TITRE 2 :

RÔLE DU PRÉSIDENT

ARTICLE 8 : Désignation du Président

Le Président du conseil de citoyens est désigné par l'ensemble des membres des deux collèges. La désignation se fait à la majorité simple.

ARTICLE 9 : Attributions du Président

9.1 Le Président du conseil de citoyens représente de façon permanente le Conseil.

9.2 Le Président convoque les réunions.

9.3 Le Président du conseil de citoyens en assure le bon fonctionnement et à ce titre se tient informé de l'instruction des affaires soumises au Conseil. Il veille à la publication et à la diffusion des avis du conseil de citoyens. Il fixe l'ordre du jour du Conseil en liaison avec le Maire de la ville de Châteaudun.

9.4 Le Président dirige les débats des réunions, il fait observer le règlement et assure la police des séances. Il proclame le résultat des votes.

TITRE 3 :

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE CITOYENS

ARTICLE 10 : Convocation des membres du comité

10.1 Le conseil de citoyens se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou à la demande de la ville de Châteaudun. Son Président est tenu de le convoquer :

- au moins 2 fois par an
- à la demande écrite de la moitié au moins des représentants titulaires du conseil

Dans le second cas, la demande est écrite et adressée au Président. Elle précise le ou les questions inscrites à l'ordre du jour. Le conseil de citoyens se réunit dans le délai maximal d'un mois à compter du jour ou la demande écrite est réceptionnée par le Président.

En début de réunion, le Président communique au conseil de citoyens la liste des participants.

10.2 Le Président convoque les membres du conseil de citoyens. Les convocations leur sont adressées au plus tard quinze jours avant la date de réunion.

Chaque semestre un planning des réunions sera établi en concertation avec la ville de Châteaudun et les membres du conseil.

Tout membre du conseil de citoyens qui ne peut se rendre à la convocation en informe immédiatement le Président.

10.3 Des experts peuvent être invités par le Président du conseil de citoyens 48 heures au moins avant l'ouverture de la réunion. Après accord du Président, des experts peuvent intervenir à la demande des membres du conseil.

Pour la ville de Châteaudun: le Directeur Général des Services; le Directeur en charge de la politique de la ville ou leurs représentants sont experts à titre permanent.

10.4 L'ordre du jour de chaque réunion du conseil de citoyens est arrêté par le Président. Cet ordre du jour, accompagné des documents qui s'y rapportent, est adressé aux membres du conseil de

citoyens en même temps que les convocations.

S'ils ne peuvent être transmis en même temps que la convocation, les documents relatifs à l'ordre du jour sont adressés aux membres du conseil de citoyens avant la date de la réunion.

Exceptionnellement des questions urgentes peuvent être inscrites à l'ordre du jour à l'ouverture de la séance si la majorité des membres présents l'accepte. A défaut elles figureront à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Article 11 : Déroulement des séances

11.1 Le Président dirige les débats

Il est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

11.2 Le secrétariat du conseil de citoyens est assuré par un des membres du conseil.

11.3 Les membres du conseil citoyens choisissent parmi eux un secrétaire. Le secrétaire est désigné au début de chaque séance du Conseil de citoyens.

11.4 Le Président rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président peut refuser la discussion de questions non inscrites à l'ordre du jour.

11.5 Les experts convoqués n'ont pas voix délibérative, ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relatifs aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués.

11.6 Les documents utiles à l'information du conseil de citoyens autres que ceux transmis avec la convocation peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres du conseil de citoyens.

11.7 Pour permettre un bon déroulement des débats, il peut être demandé de désigner un rapporteur sur chacune des questions inscrites à l'ordre du jour. La parole est accordée par le Président aux membres du conseil de citoyens qui le demandent. Les membres du conseil de citoyens prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président.

11.8 Le conseil de citoyens émet ses avis à la majorité des présents.

Tout membre présent peut demander qu'il soit procédé à un vote sur les propositions formulées.

Il ne peut être procédé à un vote avant que chaque collègue ait été invité à prendre la parole. Les abstentions sont admises, aucun vote par délégation n'est possible.

En cas de partage des voix, la décision est réputée adoptée.

11.9 Le Président peut décider une suspension de séance. Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

Dans le cas où l'ordre du jour n'est pas épuisé, le conseil de citoyens se réunit à nouveau dans un délai de 15 jours.

ARTICLE 12 : Compte-rendu

12.1 Le secrétaire du conseil de citoyens établit le compte-rendu de la réunion. Ce document indique pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, le résultat des votes.

Un compte-rendu signé par le Président est adressé dans un délai de 2 mois suivant la réunion à chacun des membres du conseil de citoyens.

L'approbation du Compte-rendu de la réunion constitue le premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante. Il est tenu un répertoire des comptes rendus.

TITRE 4 :

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 13 : Régime indemnitaire

Les membres du conseil de citoyens siègent à titre bénévole.

Article 14 : Modification du règlement intérieur

Si une nouvelle délibération de la ville de Châteaudun venait à modifier les dispositions des délibérations ayant constitué et fait évoluer le conseil de citoyens, le présent règlement serait modifié de droit.

PARTIE B –CONVENTIONS THEMATIQUES

Préambule :

Les conventions thématiques présentent le plan d'action global par axes thématiques du contrat de ville. Il y a quatre piliers au contrat de ville : Cohésion sociale, Habitat et cadre de vie, Développement économique et emploi, puis Valeurs de la République et citoyenneté.

Les axes transversaux de la politique de la ville

Le soutien à la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes constituent trois préoccupations centrales du nouveau contrat de ville de Châteaudun et s'inscrivent ainsi en tant qu'axes transversaux et structurants des projets qui seront mis en œuvre sur la période 2015-2020.

Axe transversal « Jeunesse »

Le comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 conçoit la thématique de la jeunesse comme une priorité transversale de l'action gouvernementale. Le contrat de ville constitue ainsi un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions favorisant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes.

Le contrat de ville vise à appréhender les différentes problématiques de la jeunesse, selon une logique de parcours tout au long de la durée du contrat.

Un travail de réseau et la désignation de personnes ressources localement en matière de jeunesse est encouragé pour permettre une mise en cohérence élargie, coordonnée et efficiente. Une coordination pourra ainsi être développée avec la désignation d'une personne référente dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville pour disposer d'une vue d'ensemble, dans la mesure où la transversalité de la thématique jeunesse est particulièrement importante et entraîne l'implication d'un grand nombre d'acteurs.

Axes d'actions prioritaires :

- *l'information des jeunes*
- *l'accès à l'art, à la culture et au sport*
- *la mobilité des jeunes*
- *l'engagement des jeunes*
- *l'insertion et l'emploi des jeunes*
- *le développement de la co-construction avec les jeunes des actions qui leur sont destinées*

Axe transversal « égalité femmes-hommes »

Droit fondamental pour toutes et tous, l'égalité entre les femmes et les hommes représente un enjeu capital pour la démocratie. Ce droit doit s'exercer sur l'ensemble du territoire et concerner tous les aspects de la vie. Ainsi, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes constitue-t-elle un fort enjeu

Les axes d'actions prioritaires :

- *la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès du grand public et des professionnels,*

- *l'articulation entre vie privée et vie professionnelle et le soutien aux familles monoparentales dans des quartiers (Cf. schéma territorial de la petite enfance élaboré entre l'Etat, la branche famille et les collectivités locales)*
- *l'accès aux droits et aux services des personnes précarisées en engageant une démarche proactive à la rencontre des femmes et le développement de l'intermédiation culturelle pour prévenir les causes du non recours aux droits*
- *l'accès à la pratique sportive des femmes, facteur de redynamisation, de confiance en soi et de santé,*
- *la lutte contre les violences faites aux femmes par des actions d'écoute et d'accompagnement des victimes et des actions de sensibilisation et de formation des professionnels pour mieux prévenir et repérer.*
- *l'information sur les violences spécifiques (mariages forcés, mutilations sexuelles)*
- *la prise en compte de l'occupation et de l'usage de l'espace public par les femmes, en veillant notamment à une composition paritaire des conseils citoyens gage d'efficacité dans ce cadre,*
- *l'accès au logement et à l'hébergement pour les femmes victimes de violence et/ou en situation de décohabitation,*
- *les actions en faveur de l'accès à l'emploi et au développement de l'entrepreneuriat féminin.*
-

Axe transversal « Lutte contre les discriminations »

Lors du Comité interministériel des villes du 19 février 2013, le gouvernement s'est engagé à refondre la politique de la ville en renforçant l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. La réduction des inégalités qui frappent les habitants des quartiers constitue la raison d'être de la politique de la ville et la lutte contre les discriminations, un outil.

Le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015 est venu insister sur la nécessité d'agir simultanément, fut-ce à petit pas, sur tous les registres à la fois : à l'école, dans l'espace public et dans la société.

Un cadre préventif plutôt que répressif

L'objectif est de promouvoir en priorité le vivre ensemble comme outil de prévention privilégié de la discrimination. De ce fait, il convient de ne pas viser la lutte contre les discriminations en tant que telle, mais plutôt l'accompagnement de la mise en œuvre de ce principe au travers de la dynamique associative et institutionnelle.

En complément des outils utilisés en répression, la mobilisation d'actions de sensibilisation, de formation et de communication pour inciter les acteurs notamment économiques, sociaux, éducatifs, sportifs, à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques.

Axes d'actions prioritaires :

- *Etablir des diagnostics locaux sur les discriminations à l'œuvre*
 - o *Se donner les moyens d'identifier finement les types, les lieux et les formes de discriminations vécues sur le territoire ainsi que le réseau d'acteurs territoriaux intervenant dans le champ de la lutte contre les discriminations en précisant le rôle et les compétences de chacun (annuaire, guide, etc...)*
- *Former et qualifier les acteurs*
- *Renforcer l'accès aux droits*
- *Renforcer la maîtrise de la langue française et favoriser le multilinguisme en tant qu'atout pour les habitants des quartiers*

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE

C
O
N
T
R
A
T

D
E

V
I
L
L
E

D
E

C
H
Â
T
E
A
U
D
U
N

Sous thématiques identifiées dans la convention cadre, elles correspondent aux priorités arrêtées à l'issue des ateliers thématiques:

Sous-thématique Lien social, loisirs, sports et culture (LSC) - 4 fiches

Sous-thématique Santé - 4 fiches

Sous-thématique Education, acquisition des savoirs de base, parentalité - 1 fiche

Sous-thématique Prévention de la délinquance - 2 fiches

Sous thématique transverse (ex/ maillage territorial; coordination des acteurs, acteurs en direction des publics les plus précaires)

Les fiches projets présentées ci-après proposent des partenariats. Elles préfigurent le cadre opérationnel.

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE				
SOUS-THEMATIQUE SOCIALE				
QPV	Axe Stratégique	Renforcer l'accompagnement social		
	Identification de l'action (nom)	le renforcement de l'accompagnement social	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Mener une politique visant à améliorer les conditions de logement Veiller à l'insertion sociale des publics Animer la vie sociale et coordonner les associations caritatives Créer et pérenniser les lieux supports à l'accompagnement social		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇓ ⇓ ⇓		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇓ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇓ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇓ EPCI ⇓ Ville ⇓ Autres	Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇓ Etat ⇓ Opérateurs de l'État ⇓ Union Européenne ⇓ Caisse des Dépôts et Consignations ⇓ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇓ CCI ⇓ CMA ⇓ Fondation privée ⇓ marchés d'insertion ⇓ participation adhérents/usagers ⇓ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE

SOUS-THEMATIQUE ASSOCIATION

Veiller à l'insertion sociale des publics				
QPV	Axe Stratégique			
	Identification de l'action (nom)	Soutenir et accompagner le tissu associatif	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Maintenir la diversité du tissu associatif en le pérennisant Instaurer et consolider les partenariats Accompagner et soutenir les associations porteuse de projet		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	soutien aux associations
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE

SOUS-THEMATIQUE SOCIALE

QPV	Axe Stratégique	Développer et conforter les actions visant à rompre l'isolement des populations fragiles		
	Identification de l'action (nom)	Rompre l'isolement des personnes âgées	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Lutter contre l'isolement et le sentiment d'isolement en mettant à disposition des habitants les services publics nécessaires Coordonner l'information faite aux séniors Proposer des activités et ateliers à destinations des personnes âgées et favoriser le partenariat associatif Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en proposant des services à domicile		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation	Actions en place	CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)	Ville de Châteaudun: BIS Conseil Général: Point information Sénior Communauté de Communes du Dunois: portage de repas à domicile CCAS: dispositif de sécurité individuel en cas de chute à domicile		
	opérationnels			
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres		
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE

SOUS-THEMATIQUE SOCIALE

QPV	Axe Stratégique	Développer et conforter les actions visant à rompre l'isolement des populations fragiles		
	Identification de l'action (nom)	Accompagner les familles monoparentales		Action N° .../....
Code ou initiales	Objectif	Permettre l'accès à des modes de garde de l'enfant pour permettre l'intégration sociale et / ou professionnelle ainsi que la formation Soutenir les actions d'aide à la parentalité Accompagnement social et orientation de cette population		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation	Actions en place		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Porteur (s) identifié(s)	Ville de Châteaudun: Crèche collective, Relais d'Assistants Maternelles, Lieu d'Accueil Enfants-Parents, Point Ecoute Parents CAF: Point Information Famille		
	opérationnels	⇓ ⇓ ⇓ ⇓		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇓ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇓ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇓ EPCI ⇓ Ville ⇓ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇓ CCI ⇓ CMA ⇓ Fondation privée ⇓ marchés d'insertion ⇓ participation adhérents/usagers ⇓ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE				
SOUS-THEMATIQUE SANTE				
QPV	Axe Stratégique	Assurer à la population l'accès aux soins, aux équipements de santé et à la prévention		
	Identification de l'action (nom)	Garantir l'accès aux équipements et services de santé de proximité	Action N° .../....	
Code ou intitulés	Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les partenaires du secteur de la santé (médecins, CG via plan de santé 28, etc.) autour de la problématique de l'accès au soins, et du renouvellement des professionnels de santé - Maintenir et développer les équipements et les services de santé de proximité : création d'un centre de santé municipal - Accompagner les actions ponctuelles et la mise en place de permanences décentralisées, afin de renforcer : l'accès des services, notamment dans le cadre d'actions de dépistage, de prévention et l'articulation avec l'offre de soins ambulatoires - Lutter contre la pratique de refus de soins existant chez certains médecins généralistes et spécialistes par la mise en place d'une procédure de signalement par les acteurs de terrain et un renforcement des contrôles 		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)	Conseil général: plan santé 28 Ville de Châteaudun: centre de santé municipal, Maison de Sante pluri professionnel Centre Hospitalier Henri Ey: centre médico-psychologique centre médico scolaire, planning familial		
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE				
SOUS-THEMATIQUE SANTE				
QPV	Axe Stratégique	Assurer à la population l'accès aux soins, aux équipements de santé et à la prévention		
	Identification de l'action	Renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'accès aux soins des habitants des quartiers	Action N° .../....	
Code ou initiates	Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'implantation de dispositifs d'accès à l'information et de médiation santé pour favoriser l'activation des droits en lien avec les rendez-vous des droits de la CAF et/ou de la CPAM - Conforter et/ou renforcer l'action des PMI dans les quartiers prioritaires notamment au titre des bilans de santé des enfants en lien avec la médecine scolaire - Renforcer dans la déclinaison des programmes régionaux de santé la prise en compte des besoins spécifiques et prioritaires diagnostiqués dans le quartier dont en particulier : les souffrances psychiques, les addictions et l'alimentation, mais plus largement, l'hygiène de vie et les rythmes de vie - Soutenir les personnes victimes d'une problématique de santé ou d'handicap devant renoncer aux soins de part l'augmentation des restes à charge des frais de santé. 		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE				
SOUS-THEMATIQUE SANTE				
QPV	Axe Stratégique	Assurer à la population l'accès aux soins, aux équipements de santé et à la prévention		
	Identification de l'action (nom)	Utiliser le contrat local de santé comme cadre de référence	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès à la prévention, aux soins et aux droits des personnes les plus vulnérables - Promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière - Mettre en oeuvre des stratégies de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale - Prévenir les conduites à risques (Alcool, drogue, tabac, médicaments, mésusages des outils numériques, vie affective et sexuelle) - Lutter contre les cancers (accompagnement des programmes de sensibilisation et de préventions sur les cancers) - Prévenir la dépendance des personnes âgées de 60 ans et plus en développant des actions visant à améliorer le vieillissement de la population - Sensibiliser les acteurs locaux sur la thématique santé / environnement et développement durable - Veiller à la création d'un lieu de répit, de partage et de formation pour les aidants qui s'occupent de personnes handicapées ou touchées par la maladie d'Alzheimer 		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE				
SOUS-THEMATIQUE SANTE				
QPV	Axe Stratégique	Assurer à la population l'accès aux soins, aux équipements de santé et à la prévention		
	Identification de l'action (nom)	Favoriser le développement des filières de formation médicale et paramédicale	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Transférer de l'IFSI/IFAS dans un nouveau lieu de centralité, la caserne Kellermann		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	Soutien aux formations sanitaires et sociales
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE

SOUS-THEMATIQUE EDUCATION ACQUISITION DES SAVOIRS DE BASE, PARENTALITE

QPV	Axe Stratégique	Parcours éducatif		
	Identification de l'action (nom)	Conforter les parcours éducatifs afin de soutenir les jeunes et leurs parents en considérant la famille dans sa globalité		Action N° .../....
Code ou initiales	Objectif	Structurer l'intervention publique autour d'une politique jeunesse Réaffirmer la place de l'école de la République Renforcer la place des structures socio-éducatives, socio-culturelles et sportives Proposer un parcours de réussite éducative adapté aux besoins des jeunes Soutenir les actions de parentalité		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * <i>(* rayer la mention inutile)</i>	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) <i>(rayer la mention inutile)</i>		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	Dans les lycées et les CFA : Soutien aux actions culturelles et sportives dans Lutte contre le décrochage scolaire
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE				
SOUS-THEMATIQUE PREVENTION DE LA DELINQUANCE				
QPV	Axe Stratégique	Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance		
	Identification de l'action (nom)	Prévention de la délinquance	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectifs	<p>Approche sociale: déployer la prévention précoce et la prévention spécialisée, mobiliser les structures socio-éducatives et l'animation territoriale, favoriser le déploiement, la qualification, la professionnalisation et la coordination des dispositifs de médiation sociale avec les acteurs locaux</p> <p>Sécuriser les activités économiques, y compris les commerces, dans les quartiers, en renforçant l'articulation des dispositifs privés (gardiennage, vidéoprotection, etc.) avec les dispositifs communaux dans le cadre de la stratégie locale de prévention de la délinquance</p> <p>Favoriser l'appropriation de l'espace public</p> <p>Développer les démarches de prévention situationnelle et les marches exploratoires pour adapter les aménagements urbains et renforcer la veille technique du génie urbain</p> <p>Intégrer la dimension de prévention dans le cadre de la restructuration du quartier</p> <p>Elargir des démarches de prévention situationnelle aux entreprises ainsi qu'aux petits commerces et artisans</p> <p>Mettre en place d'une police de proximité</p>		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * <i>(* rayer la mention inutile)</i>	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) <i>(rayer la mention inutile)</i>		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇨ ⇨ ⇨ ⇨		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇨ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇨ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇨ EPCI ⇨ Ville ⇨ Autres		
	⇨ Etat ⇨ Opérateurs de l'État ⇨ Union Européenne ⇨ Caisse des Dépôts et Consignations ⇨ Autres			
Partenaires financiers privés	⇨ CCI ⇨ CMA ⇨ Fondation privée ⇨ marchés d'insertion ⇨ participation adhérents/usagers ⇨ Autres			

CONVENTION THEMATIQUE COHESION SOCIALE

SOUS-THEMATIQUE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

QPV	Axe Stratégique	Aide aux victimes		
	Identification de l'action (nom)	accompagnement des victimes de la délinquance		Action N° .../....
Code ou initiales	Objectif	Favoriser les actions à destination des auteurs d'incivilités pour agir en amont d'une entrée dans la délinquance, renforcer les mesures de réparation Développer l'accueil et l'aide aux victimes tant en termes d'accès aux droits que par des mesures d'accompagnement dans les différents lieux de prise en charge (commissariat, tribunal, hôpital, etc.) Veiller à la prévention et à la répression des désordres publics, des troubles du voisinage par le confortement de la coordination de la police municipale et de la gendarmerie Conforter la prévention de la récidive par le renforcement des mesures de contrôle judiciaire, d'application des peines et d'accompagnement à la réinsertion sur décision du ministère de la Justice		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * <i>(* rayer la mention inutile)</i>	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) <i>(rayer la mention inutile)</i>		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇓ ⇓ ⇓ ⇓		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇓ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇓ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇓ EPCI ⇓ Ville ⇓ Autres		
	⇓ Etat ⇓ Opérateurs de l'État ⇓ Union Européenne ⇓ Caisse des Dépôts et Consignations ⇓ Autres			
Partenaires financiers privés	⇓ CCI ⇓ CMA ⇓ Fondation privée ⇓ marchés d'insertion ⇓ participation adhérents/usagers ⇓ Autres			

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT

Sous thématiques identifiées dans la convention cadre, elles correspondent aux priorités arrêtées à l'issue des ateliers thématiques:

Sous-thématique "Réhabiliter les quartiers et accompagner la rénovation des logements"

3 fiches

Sous-thématique "Diversifier l'offre en logements"

1 fiche

Sous-thématique " Répondre aux besoins par des équipements adaptés"

3 fiches

Sous-thématique "Favoriser la mobilité"

2 fiches

Sous-thématique "Gestion Urbaine de Proximité"

2 fiches

Sous-thématique "Mettre en place une politique de développement durable"

1 fiche

C
O
N
T
R
A
T

D
E

V
I
L
L
E

D
E

C
H
Â
T
E
A
U
D
U
N

Les fiches projets présentées ci-après proposent des partenariats. Elles préfigurent le cadre opérationnel.

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT				
SOUS-THEMATIQUE Réhabiliter les quartiers et accompagner la rénovation des logements				
QPV	Axe Stratégique	renouvellement urbain du quartier		
	Identification de l'action (nom)	renouvellement urbain	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Poursuivre le renouvellement urbain des espaces du quartier d'habitat social présentant des dysfonctionnements socio-urbains importants Inscrire les démolitions de logements sociaux dans les stratégies patrimoniales, sociales et territoriales Achever la réhabilitation du centre commercial de Beauvoir et requalifier la place de la Liberté Requalification des entrées du quartier Achever l'aménagement des espaces publics: VRD, espaces verts... Poursuivre la réhabilitation des équipements existants (écoles, infrastructures sportives...) Intégrer la dimension de prévention dans le cadre de la restructuration du quartier		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇨ ⇨ ⇨ ⇨		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇨ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇨ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇨ EPCI ⇨ Ville ⇨ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur
	Partenaires financiers privés	⇨ Etat ⇨ Opérateurs de l'État ⇨ Union Européenne ⇨ Caisse des Dépôts et Consignations ⇨ Autres ⇨ CCI ⇨ CMA ⇨ Fondation privée ⇨ marchés d'insertion ⇨ participation adhérents/usagers ⇨ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT				
SOUS-THEMATIQUE "Réhabiliter les quartiers et accompagner la rénovation des logements"				
QPV	Axe Stratégique	Procéder à un rééquilibrage urbain		
	Identification de l'action (nom)	Réintégrer le quartier dans la ville	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Conforter le développement autour de centralités aux rôles mieux identifiés, avec des densités adaptées et qualitatives Réalisation d'une couture urbaine entre le quartier et le reste de la Ville Résorber les friches, sources de ruptures		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur Convention Région/Département
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT				
SOUS-THEMATIQUE Réhabiliter les quartiers et accompagner la rénovation des logements				
QPV	Axe Stratégique	Favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels		
	Identification de l'action (nom)	Favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Agir pour que la ville soit plus accessible aux personnes à mobilité réduite		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT				
SOUS-THEMATIQUE Diversifier l'offre en logements				
QPV	Axe Stratégique	Favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels		
	Identification de l'action (nom)	Favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Agir pour que la ville soit plus accessible aux personnes à mobilité réduite Contribuer à l'amélioration de l'habitat privé, développer des politiques préventives et lutter contre la précarité énergétique Développer une offre nouvelle et diversifier l'habitat Favoriser l'accès au logement, mener une politique de peuplement et veiller aux équilibres territoriaux Favoriser et soutenir les dynamiques sociales et les initiatives des habitants		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇓ ⇓ ⇓ ⇓		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇓ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇓ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇓ EPCI ⇓ Ville ⇓ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur
	Partenaires financiers privés	⇓ Etat ⇓ Opérateurs de l'État ⇓ Union Européenne ⇓ Caisse des Dépôts et Consignations ⇓ Autres ⇓ CCI ⇓ CMA ⇓ Fondation privée ⇓ marchés d'insertion ⇓ participation adhérents/usagers ⇓ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT

SOUS-THEMATIQUE Répondre aux besoins par des équipements adaptés

QPV	Axe Stratégique	Réaliser des équipements publics structurants		
	Identification de l'action (nom)	favoriser le développement associatif		Action N° .../....
Code ou initiales	Objectif	Créer les équipements permettant l'installation des associations dans des locaux adaptés et aux normes		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur
	Partenaires financiers privés	⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres ⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT				
SOUS-THEMATIQUE Répondre aux besoins par des équipements adaptés				
QPV	Axe Stratégique	Réaliser des équipements publics structurants		
	Identification de l'action (nom)	Construction et réhabilitation des équipements culturels et sportifs	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Equipements culturels: transfert du musée (classé musée de France) dans l'hôtel Dieu, réhabilitation du théâtre ... Equipements sportifs: réhabilitation du stade Provost et du gymnase J Moulin ...		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT				
SOUS-THEMATIQUE Répondre aux besoins par des équipements adaptés				
QPV	Axe Stratégique	Réaliser des équipements publics structurants		
	Identification de l'action (nom)	Développement d'équipement permettant d'accueillir les personnes âgées.		Action N° .../.....
Code ou initiales	Objectif	Créer de nouveaux lieux d'accueil à destination des personnes âgées (type FPA, etc.)		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur
	⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres			
Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres			

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT

SOUS-THEMATIQUE Mobilité

QPV	Axe Stratégique	Favoriser un habitat de qualité		
	Identification de l'action (<i>nom</i>)	Agir pour que la ville soit plus accessible aux personnes à mobilité réduite		Action N° .../....
Code ou initiales	Objectif	Agir pour que la ville soit plus accessible aux personnes à mobilité réduite: Mettre en œuvre le diagnostic voirie Procéder à la mise en accessibilité des lieux publics aux populations à mobilité réduite		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT

SOUS-THEMATIQUE Mobilité

QPV	Axe Stratégique	Veiller à la mobilité à l'intérieur de la Ville		
	Identification de l'action (nom)	Veiller à la mobilité à l'intérieur de la Ville	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Mettre en œuvre la réglementation existante concernant les personnes à mobilité réduite Etendre le réseaux de piste cyclable et favoriser l'inter-connection du réseau existant Etre à l'écoute des usagers pour l'organisation des circuits de bus et veiller au bon usage des bus urbain Construire un passage piéton sur ou sous les voies de chemin de fer (liaison entre le quartier et la gare) mettre en place un ascenseur urbain entre les quartiers Saint-Jean et centre-Ville		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT				
SOUS-THEMATIQUE GESTION URBAINE DE PROXIMITE				
QPV	Axe Stratégique	Favoriser le vivre ensemble et le respect de l'espace public		
	Identification de l'action (nom)	Favoriser le vivre ensemble et le respect de l'espace public	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Procéder à des aménagements paysagers de qualité Réfléchir à l'aménagement d'espace de stationnement et à leur répartition Poursuivre la démarche de résidentialisation et renforcer le volet technique de la gestion urbaine de proximité par le déploiement de convention partenariale pour la gestion des espaces publics et privés Gestion et animation de la vie sociale: soutenir les actions ponctuelles Tranquillité publique: favoriser une police de proximité et soutenir la prévention spécialisée.		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇓ ⇓ ⇓ ⇓		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇓ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇓ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇓ EPCI ⇓ Ville ⇓ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur
	Partenaires financiers privés	⇓ Etat ⇓ Opérateurs de l'État ⇓ Union Européenne ⇓ Caisse des Dépôts et Consignations ⇓ Autres ⇓ CCI ⇓ CMA ⇓ Fondation privée ⇓ marchés d'insertion ⇓ participation adhérents/usagers ⇓ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT				
SOUS-THEMATIQUE GESTION URBAINE DE PROXIMITE				
QPV	Axe Stratégique	Gestion des espace non-bâti		
	Identification de l'action (nom)	Gestion des espace non-bâti	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Réappropriation de l'espace public par les habitants		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres		
	⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres			
Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres			

CONVENTION THEMATIQUE CADRE DE VIE - HABITAT				
SOUS-THEMATIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE				
QPV	Axe Stratégique	Favoriser le vivre ensemble et le respect de l'espace public		
	Identification de l'action (nom)	Favoriser le vivre ensemble et le respect de l'espace public	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Travailler sur la réduction des consommations et la lutte contre la précarité énergétique Mettre en œuvre la trame verte et bleue Renforcer la propreté des quartiers en s'appuyant notamment sur le programme zéro déchets Sensibiliser et éduquer au développement durable		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	CRST : à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Sous thématiques identifiées dans la convention cadre, elles correspondent aux priorités arrêtées à l'issue des ateliers thématiques:

Sous-thématique "Développement économique" - 1 fiche

Sous-thématique "Formation et accès à l'emploi" - 1 fiche

C
O
N
T
R
A
T

D
E

V
I
L
L
E

D
E

C
H
A
T
E
A
U
D
U
N

Les fiches projets présentées ci-après proposent des partenariats. Elles préfigurent le cadre opérationnel.

CONVENTION THEMATIQUE DEVECO - EMPLOI				
SOUS-THEMATIQUE développement économique				
QPV	Axe Stratégique	créer les conditions d'un développement économique dans et pour le quartier		
	Identification de l'action (nom)	créer les conditions d'un développement économique dans et pour le quartier	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	<p>Donner une attractivité économique aux quartiers prioritaires et vécus</p> <p>Développer une offre immobilière favorisant la mixité sociale</p> <p>Connecter le paysage économique au quartier (et vice-versa), pour développer les liens entre les habitants du quartier et les gisements d'emplois actuels et à venir dans la proximité immédiate du quartier</p> <p>Soutenir les entreprises locales par la mise en place d'une veille permettant l'accompagnement pour l'obtention de subvention et l'instauration de coopération entre les entreprises locales</p> <p>Soutenir de nouvelles entités économiques relevant de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique en interface avec les secteurs économiques porteurs</p> <p>Poursuivre et impulser les partenariats visant au soutien des artisans et commerçants</p> <p>Evaluer les besoins des entreprises en vue de mettre en place des filières de formations répondant à ces besoins.</p> <p>Soutenir les associations et les chantiers d'insertion professionnels.</p>		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres	Oui	CRST - à négocier dans le futur contrat et selon les modalités en vigueur Soutien à l'accès à l'emploi et à la formation ; à la création et au développement d'activités économiques (entreprises artisanales, industrielles ou services à l'industrie)
		⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE DEVECO - EMPLOI				
SOUS-THEMATIQUE Formation et accès à l'emploi				
QPV	Axe Stratégique	Se mobiliser afin de favoriser l'égalité des chances pour l'accès à l'emploi		
	Identification de l'action (nom)	Action N° .../....		
Code ou initiales	Objectif	<p>Valoriser les compétences et talents présents dans les quartiers de la politique de la ville Faire bénéficier les habitants du quartier politique de la ville des fruits du développement économique : sensibiliser, informer, valoriser les filières d'avenir; Accompagner et préparer les publics; Mettre en relation les publics avec les offres d'emploi; Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et les salariés fragilisés dans leur emploi, notamment les séniors, les femmes, les familles monoparentales et les jeunes Développer l'esprit d'entreprises dans les quartiers Soutenir les projets développant l'esprit d'initiative et favoriser le rapprochement avec le monde économique. Renforcer la maîtrise des savoirs de base, dont l'acquisition des codes de l'entreprise, du savoir être et des compétences clés Développer l'accompagnement renforcé pour la création d'entreprise et notamment l'accompagnement post-crétation Lever les freins à l'emploi (mobilité, logement, santé, accès aux modes de garde, etc.) Remobiliser les personnes désaffiliées Remobiliser les décrocheurs scolaires Développer les compétences en adéquation avec les besoins de l'entreprise Favoriser la construction de parcours (service civique, etc.) Accès à l'emploi pour les personnes à mobilité réduite</p>		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇓ ⇓ ⇓ ⇓		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs	⇓ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇓ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇓ EPCI ⇓ Ville ⇓ Autres	Oui	Soutien à l'accès à l'emploi et à la formation
		⇓ Etat ⇓ Opérateurs de l'État ⇓ Union Européenne ⇓ Caisse des Dépôts et Consignations ⇓ Autres		
	Partenaires financiers privés	⇓ CCI ⇓ CMA ⇓ Fondation privée ⇓ marchés d'insertion ⇓ participation adhérents/usagers ⇓ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE - CITOYENNETÉ

Sous thématiques identifiées dans la convention cadre, elles correspondent aux priorités arrêtées à l'issue des ateliers thématiques:

Sous-thématique "Vivre ensemble" - 1 fiche

Sous-thématique "Lutte contre les discriminations" - 2 fiches

C
O
N
T
R
A
T

D
E

V
I
L
L
E

D
E

C
H
Â
T
E
A
U
D
U
N

Les fiches projets présentées ci-après proposent des partenariats. Elles préfigurent le cadre opérationnel.

CONVENTION THEMATIQUE LAÏCITÉ - CITOYENNETÉ				
SOUS-THEMATIQUE VIVRE ENSEMBLE				
QPV	Axe Stratégique	Vivre dans la République Citoyenneté et participation citoyenne		
	Identification de l'action (nom)	Diffuser et expliquer les valeurs de la République et de la citoyenneté	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Mettre en place des lieux d'accueil de proximité pour les adolescents dans l'un des objectif sera de développer la citoyenneté Favoriser la diffusion et la mise en pratique de la citoyenneté par une appropriation de la vie et de l'animation du quartier par les habitants, les associations et les usagers de celui-ci. Permettre aux collégiens issus des collèges du quartier de renouveler leur regard sur le quartier dans lequel ils étudient en répondant à un appel à projet		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ <u>Autres</u>	Oui	Soutien aux actions citoyennes, culturelles ou sportives dans les lycées et les CFA
	Partenaires financiers privés	⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ <u>Autres</u> ⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres		

CONVENTION THEMATIQUE LAÏCITÉ - CITOYENNETÉ

SOUS-THEMATIQUE EGALITE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

QPV	Axe Stratégique	Egalité hommes-femmes		
	Identification de l'action (nom)	Favoriser l'égalité de traitement entre hommes et femmes	Action N° .../....	
Code ou initiales	Objectif	Prévenir les violences conjugales et accompagner les victimes Sensibiliser contre les stereotypes de genre Permettre aux femmes d'avoir une réelle place dans l'espace public et s'investir dans la vie de la cité à travers des projets Favoriser l'accès des femmes à la formation et à l'emploi Comprendre les enjeux de l'égalite femmes-hommes dans les quartiers et de leur integration dans tous les domaines des actions du contrat de ville		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD) (rayer la mention inutile)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒ ⇒ ⇒ ⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres		
	⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres			
Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres			

CONVENTION THEMATIQUE LAÏCITÉ - CITOYENNETÉ				
SOUS-THEMATIQUE EGALITE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS				
QPV	Axe Stratégique	Lutter contre toute forme de discrimination		
	Identification de l'action (nom)	Informer et former		Action N° .../....
Code ou initiales	Objectif	L'accès au droit pour tous Sensibilisation et formation des professionnels		
	Ref Convention Interministérielle			
	Axe transversal * (* rayer la mention inutile)	JEUNES (J) Egalité Hommes - Femmes (DdFE) Lutte contre les discriminations (LCD)		
MISE EN ŒUVRE	Délai / échéance de programmation		CPO envisagée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
	Porteur (s) identifié(s)			
	opérationnels	⇒		
PARTENAIRES	Partenaires financiers publics / droit commun identifié - dispositifs		Financement potentiel Oui / Non	Dispositif / BOP
		⇒ Conseil Régional Centre-Val de Loire ⇒ Conseil départemental d'Eure-et-Loir ⇒ EPCI ⇒ Ville ⇒ Autres		
	⇒ Etat ⇒ Opérateurs de l'État ⇒ Union Européenne ⇒ Caisse des Dépôts et Consignations ⇒ Autres			
Partenaires financiers privés	⇒ CCI ⇒ CMA ⇒ Fondation privée ⇒ marchés d'insertion ⇒ participation adhérents/usagers ⇒ Autres			

